



PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET ÉLECTIVE DES CLUBS DÉPARTEMENTAUX DU DISTRICT DE LOIR-ET-CHER DE FOOTBALL

Le vendredi 28 juin 2024 à Oucques la Nouvelle

Présidence : M. Laurent LEGENDRE

Présents : Mmes Isabelle AUBREE, Valérie KERJEAN, Christelle LOUET

MM. Jean-François CAUME, Steve CLERC, Dominique COURAULT,
Jean-Charles DELAGARDE, Jean-Michel DENONIN, Daniel GIRAUD, Tony CIZEAU,
Antonio, LORENZO, Francis LYSAKOWSKI, Michel THEVOT, Baptiste TOYER

MM. Antoine EVRAS, Kévin SLITI, Conseillers Techniques

Mmes Laurence DARGENTOLLE, Julie LABERTHONNIERE, Secrétaires

Excusés : MM. Laurent GATAY, Dominique PATRON

Mot d'accueil par le Président du District, M. Laurent LEGENDRE qui remercie chaleureusement les clubs, les élus et les partenaires de leur présence. Le Président retrace l'histoire de la commune de Oucques la Nouvelle, puis en mémoire des personnes qui nous ont quittés, demande une minute de silence.

Le Président informe que **le quorum statutairement exigé est atteint avec 75 clubs présents sur 79 représentant 397 voix sur 409.**

Le Président déclare l'Assemblée Générale Ordinaire ouverte.

La parole est ensuite donnée à M. Joël NAUDIN, Maire de Oucques la Nouvelle.

M. NAUDIN remercie le Président et le Comité de Direction d'avoir choisi sa commune pour cette Assemblée Générale. Il souligne que l'identité footballistique de leur bassin de vie n'est plus à démontrer avec plusieurs clubs centenaires. Il précise que la présence de cette assemblée, ce soir, est une forme de reconnaissance pour le club de l'Union Sportive Petite Beauce et pour les communes et les clubs qui sont à la base de cette association de compétences, club dont l'identité récente est déjà remplie de succès et qui deviendra, sûrement, un des clubs élite du département.

M. NAUDIN souhaite une très bonne assemblée générale à tous.

La parole est ensuite donnée à M. Jean LOPES, Président du club de l'US Petite Beauce

M. LOPES exprime sa joie de recevoir l'assemblée générale du District et l'ensemble des clubs du Loir-et-Cher regroupés ici. Il remercie également la commune de Oucques la Nouvelle pour son soutien et souhaite à tous une très bonne assemblée générale.

Le Président Laurent LEGENDRE dresse le bilan de la mandature 2020/2024 :

Quatre années riches en défis, riches en projets et en moments forts qui resteront gravés dans ma mémoire pour longtemps, comme vous car la première saison 2020/2021 a été marquée par la pandémie.

La saison 2021/2022 a été l'année de la relance de l'activité et dans ce but, le District a pris la décision de ne pas faire payer les droits d'engagements en championnat et coupes, ce qui représente une aide de 55.000 €. Puis le Comité de Direction a pris la décision de reverser aux clubs un excédent de subvention reçue de l'état et accordée aux fédérations en ayant fait la demande dans le cadre des aides Covid à la reprise d'activité des adhérents.

Il aura fallu faire avancer le District pour lui redonner les moyens de se mettre en ordre de marche :

- Se remobiliser
- Organiser les championnats et les coupes
- Organiser les réunions de secteurs
- Relancer les journées de rentrées du football d'animation
- Retravailler avec les clubs la labellisation
- Retravailler la dynamique des écoles de football
- Le suivi des ententes jeunes et seniors
- Le tutorat des jeunes arbitres
- Les formations non terminées
- La formation des éducateurs
- Gérer l'essor du football féminin
- Relancer les visites de terrain, les contrôles d'éclairage, la réalisation des dossiers FAFA
- Redynamiser la Commission des Arbitres
- Soutenir le sport adapté et le football à l'école
- Relancer le futsal
- La gestion des sections sportives
- La journée nationale des débutants

La récompense ne s'est pas fait attendre cette saison-là : plus 1000 licenciés sur cette fin de saison pour atteindre les 11 500 licenciés. Sans votre collaboration et votre dévouement, rien de ce que nous avons accompli ensemble n'aurait été possible.

La saison 2022/2023 a permis de faire avancer notre District et de le faire grandir pour lui donner plus de moyen et de lui permettre de développer de nouveaux projets (ex. championnat Futsal).

La saison 2023/2024 confirme cet excellent travail de toutes et tous, année entière sur le plan sportif mais difficile techniquement. Le Secrétaire Général, Tony CIZEAU vous détaillera cela lors de son intervention.

Je suis fier des réalisations que nous avons accomplies ensemble et l'augmentation du nombre de licenciés n'est pas un hasard vous le verrez, Tony vous donnera le nouveau chiffre des licenciés.

Notre équipe de trésoriers, Dominique et Francis va présenter le bilan financier de la mandature.

Cependant il reste une ombre au tableau : nous devons lutter encore et toujours contre ceux et celles qui ont des comportements inadaptés sur les terrains et autour des terrains. Rien ne saurait justifier ceci, il faut bannir toutes ces violences verbales et physiques. Nous nous devons d'être exemplaire sur et autour du terrain, peu importe qui nous sommes, nous devons ensemble œuvrer sans relâche pour convaincre que nos clubs soient des lieux de vie paisible et apaisée. Un club doit être un endroit de vie, de joie, de plaisir, un lieu d'accueil et d'échanges, loin des tracas et tourments du quotidien.

Pensons à nos générations futures qui assistent aux rencontres de football, est-ce vraiment ces comportements déviants que nous souhaitons transmettre ? Je vous laisse méditer sur le sujet.

Chaque succès aussi petit soit-il est le fruit de notre travail collectif et de notre engagement commun. Je suis conscient que tout n'a pas été parfait sur cette mandature, que des difficultés ont pu surgir çà et là mais c'est en faisant face à ces défis et en essayant d'y répondre au mieux que nous avons surmonté cela ensemble.

Nous avons, avec vous, avancé et progressé, chaque obstacle a été pour nous l'occasion de nous remettre en question, de nous améliorer et de renforcer le fonctionnement de demain pour une meilleure cohésion. Je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre implication, votre dévouement et votre enthousiasme tout au long de ces quatre années. Votre soutien est pour nous une source de motivation et d'inspiration et c'est grâce à vous que nous avons pu atteindre nos objectifs en matière de licenciés et pas que, et réaliser de bonnes choses pour notre District.

Je tiens à remercier l'ensemble de la famille du football, dirigeantes, dirigeants, bénévoles, éducatrices, éducateurs, arbitres, délégués, joueuses et joueurs. Je me permets de vous rappeler combien il est important de valoriser vos bénévoles en nous envoyant des demandes de médailles et ou de récompenses pour toutes ces personnes qui travaillent dans l'ombre au sein de vos clubs et nous valorisons lors de la soirée de valorisation organisée par Jean-Michel chaque année. J'aurai une attention toute particulière pour nos arbitres qui ont une tâche ô combien difficile. Vous êtes là pour les aider dans leur tâche. Nous pratiquons le football au niveau départemental, il ne doit pas y avoir la pression du résultat, notre objectif premier doit être le plaisir du football, le plaisir de se retrouver et de jouer au football dans un respect le plus total.

Remerciements également aux élus locaux qui font l'objet de sollicitations diverses et variées de notre part et qui font le maximum pour y répondre.

Je tiens aussi à remercier nos partenaires institutionnels publics et privés qui nous accompagnent, le département est notre partenaire historique comme le Crédit Agricole depuis de très nombreuses années, quand serait-il sans ces aides d'ailleurs.

Un grand merci à nos deux secrétaires administratives Laurence et Julie qui font le maximum pour répondre aux attentes et interrogations des clubs, merci également à l'équipe technique, Corentin, Antoine et Kévin pour le travail réalisé cette saison et l'apport de soutien, conseil et connaissance dans nos clubs en étant au plus près d'eux sans oublier notre jeune apprenti Thibald qui durant cette dernière saison sportive est venu au côté de l'équipe.

Merci aux membres du Comité Directeur ainsi qu'à tous les membres des Commissions, des arbitres, délégués et observateurs qui accomplissent un travail remarquable pour l'intérêt général des clubs et du District.

Pour terminer je vous souhaite à toutes et tous une excellente saison 2024/2025 et vous informe que je suis très enthousiaste de vous présenter notre candidature pour ce prochain mandat 2024/2028 avec une nouvelle équipe. Je vous remercie de votre attention.

Le trésorier Dominique COURAULT, présente le bilan financier de la mandature :

BILAN FINANCIER MANDATURE

	juin-20	juin-21	juin-22	juin-23	juin-24
					ESTIMATION
RESULTAT	14 880	44 947	24 834	29 981	20 000
FONDS PROPRES	294 493	334 592	355 836	382 228	400 000
EMPRUNTS	17 745	7 627			
TRESORERIE	221 390	275 072	249 638	236 020	260000
SALAIRES + CHARGES	193 511	145 235	194 274	177 675	180 000

INVESTISSEMENTS	mai-20 Agencement pièce visio et kiné	3 966,20
	déc-20 Véhicule Clio	13 105,76
	nov-21 2 ordinateurs + écran	3 075,59
	avr-23 Ordinateurs portables	4 528,51
	févr-24 véhicules 9 places	36 967,00
		61 643,06

Il est procédé aux tests des boîtiers pour les votes à venir.

1 - Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 2023

Le Procès-Verbal paru sur le site internet du District le 05 janvier 2024 **est adopté sans remarque à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés (92.42 % voix Pour).**

2 - Rapport moral de la saison 2023/2024, présenté par M. Tony CIZEAU, Secrétaire Général

Mesdames, Messieurs, Bonjour,

J'espère que vous allez bien ainsi que vos proches.

La saison 2023/2024 qui vient de s'écouler a été menée à terme puisque toutes les compétitions, championnats et coupes, se sont déroulées mais cela ne s'est pas fait sans mal notamment au niveau des calendriers.

En effet, nous avons connu un nombre record de matchs reportés peu importe le mois de compétition à savoir 158 matchs toutes compétitions confondues au point le plus haut.

Nous avons dû faire face à de nombreux arrêtés municipaux pris en raison d'une météo capricieuse cette saison mais pas que. Beaucoup de reports sont aussi demandés très tardivement pour des raisons diverses mais aussi par manque d'organisation ou de concertation.

La permanence du week-end qui a été mise en place a eu un travail soutenu tout au long de l'année.

Mesdames et Messieurs les Présidents, vos missions et devoirs ne sont pas faciles j'en suis conscient. Il faut continuer le travail fait sur la structuration afin de donner du plaisir à tous les jeunes qui viennent dans vos clubs pratiquer le football mais aussi à tous les acteurs de notre sport.

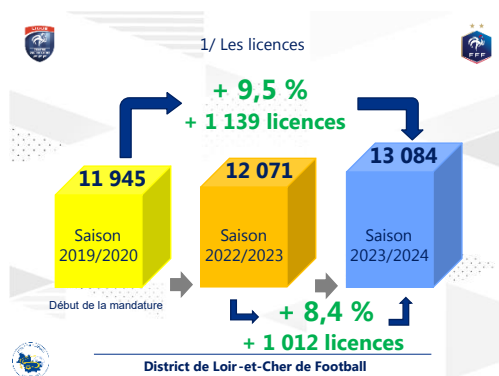
Il y a eu beaucoup de choses positives cette saison comme vous le verrez détaillé tout au long de cette assemblée générale et je tenais à vous féliciter pour votre engagement au sein de vos clubs.

Comme lors des saisons précédentes j'ai pu échanger au téléphone avec beaucoup d'entre vous ou dans vos clubs lors de mes venues, et je vous invite encore à le faire car c'est ensemble que nous réussirons dans le développement de notre football.

Aujourd'hui, nous sommes réunis ici à Oucques pour assister à l'Assemblée Générale de la saison 2023/2024.

Je vais donc sans plus attendre clôturer cette introduction en vous présentant le rapport moral, élément important puisqu'il permet de dresser les faits marquants de la saison et ainsi mettre en valeur le travail de chacun d'entre nous.

- Effectifs

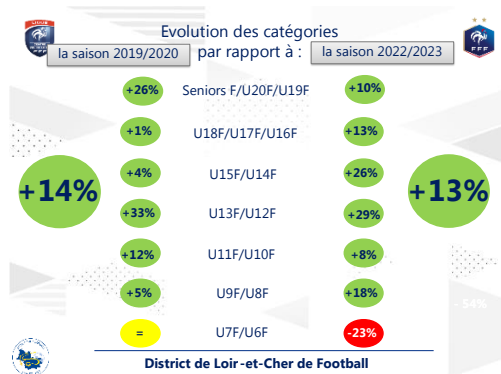


Commençons par le premier thème celui des licences. Comme vous le verrez sur la présentation qui vous est faite, nous mettrons en évidence la saison 2019/2020 qui correspond à la fin de la mandature précédente ainsi que les deux dernières saisons.

Le District de Loir-et-Cher de football totalise **13 084** licences pour la saison 2023/2024 ce qui représente une hausse de l'ordre de **8,4 %** par rapport à la saison 2022/2023 où le nombre de licences se chiffrait à **12 071** soit une augmentation égale à **1 012** licences.

Cela représente également une hausse de l'ordre de **9,5 %** par rapport à la saison 2019/2020 où le nombre de licences se chiffrait à **11 945** soit une augmentation égale à **1 139** licences.

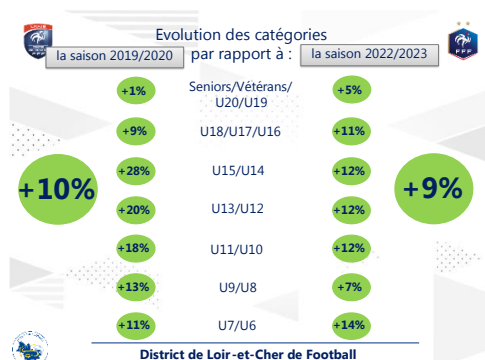
Evolution des catégories



En premier lieu les catégories féminines, nos pratiquantes. Comme on peut le voir, le football féminin est en augmentation de **13 %** par rapport à la saison dernière et de **14 %** par rapport au début de la mandature.

Toutes les catégories féminines sont en forte augmentation à l'exception de la catégorie U6F/U7F mais il faut rappeler tout de même que cette catégorie a progressé sans cesse depuis 4 ans. Au regard de ces évolutions nous pouvons nous féliciter. Vous connaîtrez d'ailleurs dans quelques minutes le nombre record de licenciés du football féminin.

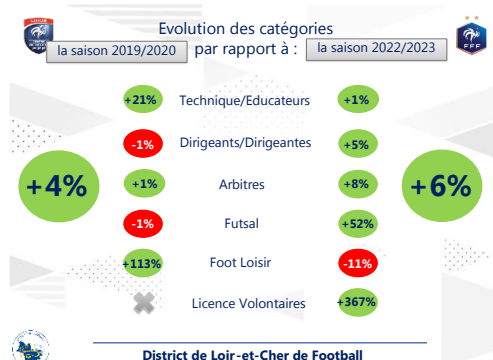
Il faut que nous clubs et District, insistions sur la structuration, la fidélisation des licenciées pour développer notre football féminin.



En second lieu, les catégories masculines, nos pratiquants.

Le constat est le même que chez les féminines puisque le football masculin est en augmentation de **9 %** par rapport à la saison dernière et de **10 %** par rapport au début de la mandature.

Toutes les catégories masculines sont en forte augmentation cette saison.



Enfin, nos catégories Educateurs, Dirigeants/Dirigeantes, arbitres, Futsal et foot loisir.

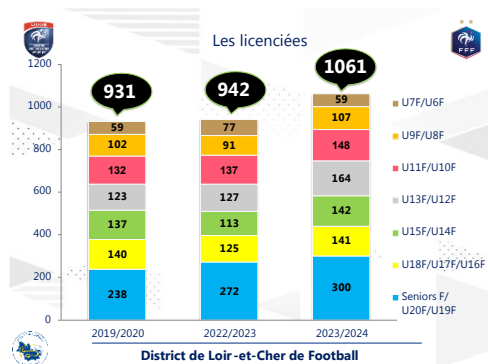
Toutes ces catégories sont également en augmentation par rapport à la saison dernière à l'exception de la catégorie Foot loisir qui recule de 11 % mais celle-ci a bien augmenté ces dernières saisons. Preuve en est au regard de la saison 2019/2020.

A noter la progression de 8 % du nombre d'arbitres par rapport à la saison dernière ce qui permet la stabilité si l'on se réfère au début de la mandature.

La catégorie Dirigeants/Dirigeantes se stabilise également. Le Futsal bien qu'ayant progressé de 52 % cette année est inconstant car souvenez-vous il avait reculé de 29 % sur la saison dernière.

En résumé et au vu de ces 3 dernières slides, les effectifs ont dans l'ensemble progressé positivement. Continuons dans cette voie.

Les licenciées



Voici présenté les effectifs féminins.

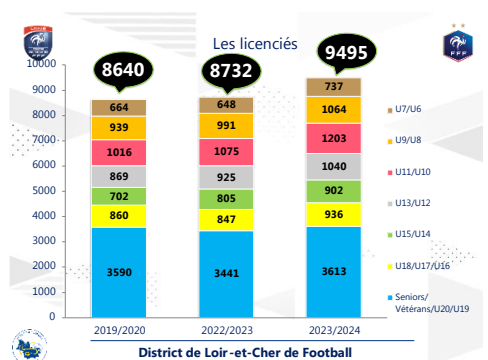
L'ensemble de ces catégories représente **1 061** licenciées féminins soit 119 licenciées de plus que la saison dernière ou 130 au regard de la mandature.

C'est un record car non seulement le nombre de licenciées féminines a augmenté au fil des années mais pour la première fois il passe la barre symbolique des 1 000 licenciés.

Chez les U19F/U20F/Seniors F (couleur bleue), la barre des 300 licenciées est atteinte pour la première fois.

Les effectifs des U16F/U17F/U18F (couleur jaune) bien qu'ayant progressé par rapport à la saison dernière sont quasi identiques aux effectifs de début de mandature tout comme les effectifs U14F/U15F (couleur verte) et U8F/U9F (couleur orange).

Les effectifs U10F/U11F (couleur rouge) et U12F/U13F (couleur grise) ont connu la même évolution puisque si l'augmentation a été faible au regard du début de la mandature, elle a été plus forte par rapport à la saison dernière sur ces deux catégories.



Continuons sur les effectifs masculins de nos pratiquants.

L'ensemble de ces catégories représente **9 495** licenciés masculins soit 763 licenciés de plus que la saison dernière ou 855 au regard de la mandature.

Le football des pratiquants masculins qui baissait d'année en année, d'une manière générale a bien réagi et a confirmé les progressions de l'année passée.

Les effectifs des U16 aux vétérans (couleurs bleue et jaune) ainsi que les effectifs U6/U7 (couleur marron) bien qu'ayant diminué la saison dernière au regard des effectifs de début de mandature ont fortement progressé cette saison.

Toutes les autres catégories ont connu la même évolution puisque si l'augmentation a été conséquente au regard du début de la mandature, elle a été plus forte encore par rapport à la saison dernière. Preuve en est avec des effectifs les plus élevés de ces 9 dernières chez les U10/U11 avec 1 203 licenciés, 1 040 en U12/U13 et 902 en U14/U15.

Il est important de continuer le travail entrepris auprès des jeunes par l'intermédiaire de vos bénévoles ou éducateurs.

Continuons sur les effectifs des autres catégories.

Notons principalement la stabilité des effectifs concernant la catégorie technique et éducateurs avec 201 unités.

Concernant les délégués, **15** délégués (dont 4 régionaux) œuvrent sans relâche pour le bon déroulement des rencontres sportives chaque week-end.

Pour cette saison plus de 300 délégations ont été faites dont plus des 2/3 pour nos compétitions seniors masculins, le 1/3 restant étant consacré aux compétitions jeunes et, féminines :

- près de 60 délégations en D1, en D2 et en D3
- plus de 15 délégations en D4
- près de 80 délégations en Coupes Seniors

Les délégués sont les représentants des instances (fédérales, régionales ou départementales) en fonction du niveau de la compétition et veille au respect des règlements de la compétition.

Je profite de l'occasion pour tous les remercier.

Pour les autres catégories, l'effectif des dirigeantes a augmenté de 34 unités par rapport à la saison dernière, celui des dirigeants de 64 licenciés.

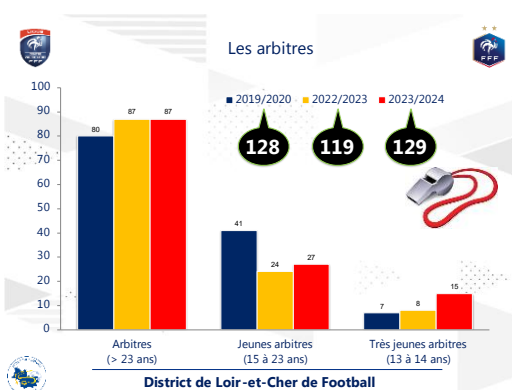
La licence « volontaire » créée il y a deux ans totalise 14 personnes.

L'effectif de la catégorie foot loisir malgré la baisse cette saison reste à un niveau plus élevé qu'au début de la mandature.

Celui du futsal est stabilisé au regard de la saison 2019/2020.

Enfin l'effectif de nos arbitres a augmenté de 10 unités par rapport à la saison dernière. Plusieurs arbitres ont arrêté cette année et les nouveaux candidats fraîchement diplômés ont permis de limiter l'érosion.

Les arbitres



La transition est toute trouvée pour évoquer la slide suivante dédiée aux arbitres.

Voici les effectifs de nos arbitres en fonction de leur âge.

Comme vous pouvez le constater, l'effectif a progressé sur les jeunes arbitres par rapport à la saison dernière mais a chuté d'un tiers depuis la saison 2019/2020.

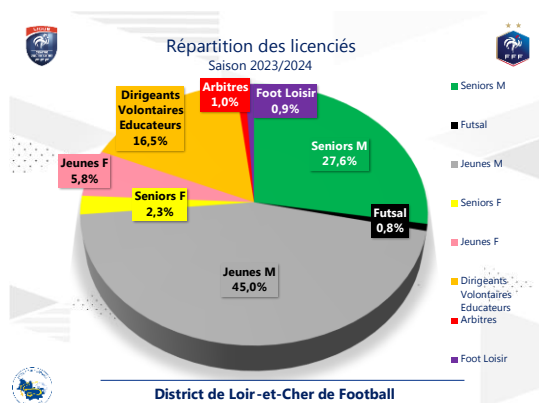
Celui des très jeunes arbitres a quant à lui continué sa progression ce qui est encourageant.

Il est indispensable de prendre conscience que si nous relâchons le travail, beaucoup de rencontres ne pourront plus être couvertes.

Nous avons le devoir de veiller à l'accompagnement de nos jeunes arbitres qui débudent grâce au tutorat et à la présence d'un référent arbitre au sein de chaque club et ainsi permettre de les fidéliser et d'en attirer de nouveaux.

Il est nécessaire que les éducateurs impliquent les joueurs à l'arbitrage lors des entraînements pour les y familiariser.

Répartition des licenciés



Pour en terminer sur les effectifs, voici la répartition des différentes catégories du football.

- les pratiquants masculins jeunes et seniors représentent un peu plus de 72 % des effectifs ;
- les pratiquantes féminines jeunes et seniors représentent 8 % des effectifs ;
- les Dirigeants/Educateurs représentent un peu plus de 16 % des effectifs ;
- les Arbitres représentent quant à eux 1 % des effectifs ;
- enfin pour le futsal et le foot loisir, ils représentent à eux deux moins de 2 % des effectifs.

Les engagements

2/ Les engagements

	2019/2020		2022/2023		2023/2024	
	District	Ligue	District	Ligue	District	Ligue
Clubs	96		83		82	
Seniors Masculins	138	14	127	14	129	12
U13 à U18	127	18	131	21	142	26
U7 à U11	228		311		320	
Seniors Féminines	10	5	10	6	10	7
U13F à U18F	20	3	12	5	16	5
U7F à U11F	13		15		9	
Futsal Seniors	9		0	2	0	1
Forfaits généraux	2		7		11	

District de Loir-et-Cher de Football

Le District de Loir-et-Cher compte cette année :

82 clubs considérés comme actifs ou partiellement inactifs soit 1 de moins que la saison précédente et 14 de moins qu'il y a 5 ans du fait de mise en sommeil, d'inactivité, de radiation et de fusion ;

129 équipes seniors masculines engagées et 12 équipes engagées en Ligue (1 en R1, 2 en R2 et 9 en R3) ;

142 équipes de jeunes comprises entre les catégories U13 à U18 Garçons ;

320 équipes de jeunes en foot d'animation Garçons ;

10 équipes seniors féminines engagées à 8 et 7 équipes à 11 engagées en Ligue

(1 en R1 et 6 en R2) ;

16 équipes de jeunes comprises entre les catégories U13 F à U18 F ;

9 équipes de jeunes en foot d'animation Filles.

D'une manière générale, même si le nombre de clubs a reculé durant la mandature, le nombre d'équipes engagées a quant à lui augmenté avec des variations plus ou moins importantes dans les différentes catégories. Il est à noter le nombre important d'équipes du Loir-et-Cher évoluant en R3 (9) où en cas de résultats insuffisants de leur part à cet échelon, cela entraînerait plusieurs descentes dans les divisions inférieures.

Il n'y a pas eu de compétitions Futsal cette saison mais une Coupe Futsal Seniors dédiée a pu être mis en place. Enfin, il faut souligner le nombre important de **11** forfaits généraux : 4 en seniors masculins, 1 en seniors féminines et 6 en jeunes.

Les 10 clubs comportant le plus de licenciés

3/ Les clubs

Les 10 clubs comptant le plus de licenciés

SAISON 2022/2023		SAISON 2023/2024	
BLOIS FOOT 41	537 -64	BLOIS FOOT 41	593 +56
VINEUIL SP.	473 +35	VINEUIL SP.	512 +39
VENDOME US	448 +5	MER US	496 +109
ROMORANTIN SO	392 +24	VENDOME US	452 +4
MER US	387 +53	LA CHAUSSEE ASJ	421 +96
FOOT SUD 41	372	FOOT SUD 41	389 +17
BLOIS AFC	330 +58	CHER SOLOGNE FOOTBALL	370 +42
CHER SOLOGNE FOOTBALL	328 +49	ROMORANTIN SO	355 -37
LA CHAUSSEE ASJ	325 +31	BLOIS AFC	354 +24
CHITENAY/CELLETES US	317 -24	CHITENAY/CELLETES US	343 +26

District de Loir-et-Cher de Football

Sur cette slide, voici les 10 clubs de notre département comptant le plus de licenciés.

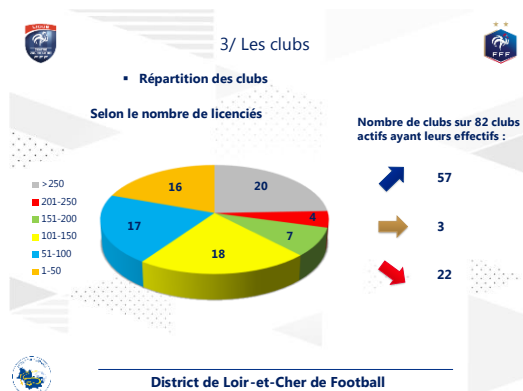
Le club du Blois Foot 41 reste le club ayant le plus de licenciés cette année encore avec 593 licences.

Le club de Vineuil SP reste 2^{ème} de ce classement avec 512 licences.

Grâce à une augmentation de 109 licences, le club de Mer US complète le podium avec 496 licences.

A noter que parmi ces 10 clubs, ce sont les dix mêmes clubs que la saison dernière et que seul le club de Romorantin SO a vu son effectif diminué avec -37 licences.

Répartition des clubs



Tout d'abord la répartition des clubs selon leur nombre des licenciés par tranche de 50.

Sur les **82** clubs actifs, la répartition est la suivante :

- **16** clubs ont un effectif inférieur à 50 licenciés ;
- **17** clubs ont un effectif compris entre 51 et 100 licenciés ;
- **18** clubs ont un effectif compris entre 101 et 150 licenciés ;
- **7** clubs ont un effectif compris entre 151 et 200 licenciés ;
- **4** clubs ont un effectif compris entre 201 et 250 licenciés ;
- et enfin **20** clubs ont un effectif supérieur à 250 licenciés.

Pour terminer sur la répartition des clubs, sachez que :

- **57** clubs ont vu leurs effectifs augmentés cette saison ;
- **3** clubs ont le même effectif que la saison passée ;
- **22** clubs ont vu leurs effectifs diminués.

Les ententes

Les ententes autorisées pour la saison 2023/2024 :

Masculins		Féminines	
U7	9	U8F	0
U9	9	U11F	1
U11	15	U13F	2
U13	17	U15F	1
U15	14		
U17	2		
U18	4	U18F	2
Seniors	4	Seniors F	3
Total	74	Total	9

District de Loir-et-Cher de Football

Pour information, 74 ententes masculines ont été autorisées cette saison ainsi que 9 ententes féminines.

Je rappelle simplement qu'une entente n'est pas reconduite automatiquement d'une année à l'autre même si l'entente existe depuis plusieurs saisons et qu'une demande d'entente quel que soit la catégorie doit être envoyée au District chaque année si une entente est faite.

Clubs éligibles au Label

Lors de la saison, **6** clubs sont éligibles au Label Jeunes Espoir.

Il s'agit des clubs de :

- AS SARGE/MONDOUBLEAU/CORMENON
- BEAUCE FC
- CHITENAY/CELLETES US
- LA CHAUSSEE ASJ
- NTVA
- VENDOME US

Clubs éligibles au Label : Ecole Féminine de Football

Lors de la saison, **2** clubs sont éligibles au Label Ecole Féminine de Football.

Il s'agit du club de BEAUCE FC pour le niveau Argent et du club de VENDOME US pour le niveau Bronze.

Nous espérons qu'ils obtiendront la labellisation au regard des efforts fournis.

N'hésitez pas à faire l'autodiagnostic de votre club via Footclubs. En entrant dans cette démarche, l'équipe technique s'engage à vous rencontrer, vous accompagner pour développer votre projet club.

Clubs ayant un Label en cours de validité

Nous vous rappelons que le Label Jeunes FFF est valable pour une durée de 3 saisons à compter de la saison suivant celle de la délivrance du Label. Les clubs demandent le renouvellement de leur Label uniquement à partir de la dernière saison de validité.

Chez les jeunes garçons, au total ce sont 15 clubs qui ont un Label en cours de validité.

- Sont labellisés au niveau Elite (par ordre alphabétique) :
BLOIS FOOT 41
SO ROMORANTIN
- Sont labellisés au niveau Excellence (par ordre alphabétique) :
VENDOME US
VINEUIL SPORTS
- Sont labellisés au niveau Espoir (par ordre alphabétique) :
AS SARGE/MONDOUBLEAU/CORMENON
CHAILLES/CANDE AS
CHER SOLOGNE FOOTBALL
CHITENAY/CELLETES US
CHOUZY/ONZAIN AS
CŒUR DE SOLOGNE
LA CHAUSSEE ASJ
MER US
PRUNIERES US
ST LAURENT/LA FERTE CA
VILLEBAROU ES

Chez les féminines, au total ce sont 9 clubs qui ont un Label en cours de validité.

- Sont labellisés au niveau Argent (par ordre alphabétique) :
BLOIS FOOT 41
CHAILLES/CANDE AS
- Sont labellisés au niveau Bronze (par ordre alphabétique) :
AS SARGE/MONDOUBLEAU/CORMENON
CHER SOLOGNE FOOTBALL
CŒUR DE SOLOGNE
PRUNIERUS
ROMORANTIN SO
US VENDOME
VINEUIL SPORTS

Classements

Vidéo des classements de nos équipes du Loir-et-Cher dans les compétitions nationales et régionales.
Je ne détaillerai pas les classements départementaux, ni les montées et descentes régionales et départementales en raison des éventuelles procédures en cours mais félicite simplement les équipes qui vont évoluer la saison prochaine au niveau supérieur et encourage les équipes reléguées en division inférieure à poursuivre leurs efforts.

Les Champions départementaux

Vidéo des images des titres de champions départementaux qui ont été décernés.

Coupe de France

Soulignons que parmi les dernières équipes du Loir-et-Cher masculines éliminées de la Coupe de France, l'équipe de Petite Beauce US qui a été battue au 6^{ème} tour évolue en départemental 1.

Chez les Jeunes en Coupe Gambardella non représenté ici, la dernière équipe du département à avoir été éliminée est celle du Blois Foot 41 en 1/16^{ème} de finale.

Coupe du Centre

En Coupe du Centre, soulignons les beaux parcours de l'équipe masculine de Vineuil SP et de l'équipe féminine de Montrichard CA, éliminées en ½ finale.

Coupes Futsal Jeunes

Les Coupes Futsal Jeunes se sont tenu cette saison à Morée.

Chez les U11, la finale a été remportée par le club du Blois Foot 41.

Chez les U13, la finale a été remportée par le club de Chitenay/Cellettes US.

Chez les U15, la finale a été remportée par le club de l'AS Sargé/Mondoubleau/Cormenon.

Chez les U18, la finale a été remportée par le club de l'Entente Foot Ouest 41.

Finales Départementales 2023/2024

Pour terminer sur la partie sportive, prenons quelques minutes pour une rétrospective en images de nos finales départementales (vidéo).

La Finale de la Coupe de Loir-et-Cher U18G a malheureusement été annulée cette saison.

Merci aux clubs du SO Romorantin, Chouzy/Onzain AS et Petite Beauce US pour l'organisation des finales.

Les challenges

Voici représentés les lauréats pour le challenge des clubs Crédit Agricole Val de France pour la saison 2023/2024.

Sont récompensés les clubs de :

- Villefranche ES
- Mont/Bracieux AJS

Concernant les distinctions individuelles, sont récompensés dans la catégorie Educateur :

- M. Alain RICHARD (Chargé ES)
- M. Benoit MOREL (Chailles/Candé AS)

Sont récompensés dans la catégorie Arbitre :

- M. Dorian TEXIER (Romorantin SO)
- M. Clément AUCUIT (St Laurent/La Ferté CA)

Sont récompensés dans la catégorie Dirigeant :

- M. Alain DERIAU (Soings AS)
- M. Dominique AUDIANNE et Mme Marie-Claude AUDIANNE (Cormeray JS)

Activités et actions menées

Commençons par les activités. Les rapports d'activités des différentes commissions départementales ont été diffusés sur le site du District au cours de la saison aussi je ne vais pas vous les commenter mais seulement vous informer des points suivants :

Le Service Civique

Le District a accueilli 1 service civique cette saison :

- Noa BOISSET sur des missions concernant le programme éducatif fédéral.

Dans le département, sur les 67 postes en service civique demandés par les clubs, et qui étaient à pourvoir, 64 personnes ont obtenu un contrat.

Le FAFA

Contribution annuelle de la Fédération, le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) aide au développement et à la structuration du football amateur à travers quatre domaines que sont l'emploi, la formation, l'équipement et le transport. Il est ouvert à tous les clubs affiliés à la FFF.

Cette saison, nous avons reçu 5 nouveaux dossiers :

2 dossiers pour des équipements et concerne les communes de :

- Vineuil pour un terrain synthétique,
- Veuzain sur Loire pour des vestiaires.

3 dossiers pour le transport et concerne les clubs de :

- Mont/Bracieux AJS,
- Blois AFC,
- Et l'instance départementale.

Les dossiers FAFA nécessitent un travail très approfondi. Les projets sont réalisés en collaboration avec les municipalités et les clubs.

N'hésitez pas à prendre contact avec Maurice Fournillon ou Laurence Dargentolle pour toute question sur vos projets.

Actions menées

Les actions du District pour le football départemental qui ont eu lieu cette année.

Voici la liste non exhaustive des actions qui ont été menées :

- L'organisation et la gestion des championnats et des coupes,
- Les réunions de secteurs,
- Les journées de rentrée du foot d'animation,
- La formation des éducateurs,
- La poursuite de la labellisation des écoles de football comme nous l'avons vu précédemment,
- Le suivi des ententes, jeunes et seniors, et des groupements comme nous l'avons vu également tout à l'heure,
- Le tutorat et le conseil en formation pour les nouveaux arbitres, les formations régulières des arbitres et des arbitres auxiliaires,
- L'attention portée au football féminin,
- Le foot à l'école : cette année 29 écoles ont participé à cette action ce qui a représenté 66 classes,
- Le soutien au sport adapté,
- Le Futsal,
- Les sections sportives,
- Le rassemblement U7-U9 à Vineuil pour la joie des tout-petits mais aussi des plus grands,
- La soirée de valorisation pour récompenser le football départemental,
- Le Foot en marchant.

Un grand merci à toutes les personnes qui œuvrent autour de toutes ces actions indispensables au développement de notre football.

Les partenaires

Avant-dernier thème abordé : les partenaires.

Remerciements à tous nos partenaires privés et institutionnels pour l'aide apportée au District et aux clubs à savoir dans un ordre aléatoire :

- La Région Centre Val-de-Loire,
- Le Conseil Départemental de Loir-et-Cher,
- La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, de la Solidarité et de la Protection des Populations,

- Le CDOS,
- Le Crédit Agricole Val-de-France,
- L'équipementier Soir de Match,
- Le magasin Super U de Contres,
- Le BTP CFA,
- Le Groupe L. Warsemann,
- Intermarché,
- Bob Micro
- L'Agence Adwork's,
- AD LPJ Automobiles,
- L'entreprise R2.

Remerciements

Nous arrivons maintenant au terme de cette Assemblée Générale et de cette mandature qui ne nous aura pas épargnés au regard de la crise sanitaire que nous avons traversée.

Nous terminerons ce rapport moral par des remerciements.

Cette saison a été pleine et entière comme je le disais dans mon introduction et ensemble nous avons contribué à ce que le football soit présent et qu'il continue à nous faire partager tous ces moments de convivialité et pour cela je vous en remercie.

Remerciements à nos secrétaires Laurence DARGENTOLLE et Julie LABERTHONNIERE ainsi qu'à nos techniciens Corentin LOZANO, Antoine EVRAS et Kévin SLITI pour le travail réalisé cette saison.

Remerciements à tous les membres des différentes commissions pour leur implication et le travail fourni.

Remerciements à tous les clubs, à tous les dirigeants bénévoles de nos clubs pour leur investissement sans relâche et leur amour pour notre sport, remerciements également à tous les éducateurs pour le développement de la pratique du football, à tous les joueurs et joueuses ainsi qu'aux parents.

Remerciements à tous les arbitres, délégués et observateurs.

Remerciements à tous les membres du Comité de Direction du District.

Remerciements à toutes les municipalités du département et merci à la municipalité de Oucques pour nous accueillir aujourd'hui et tenir ainsi notre Assemblée Générale.

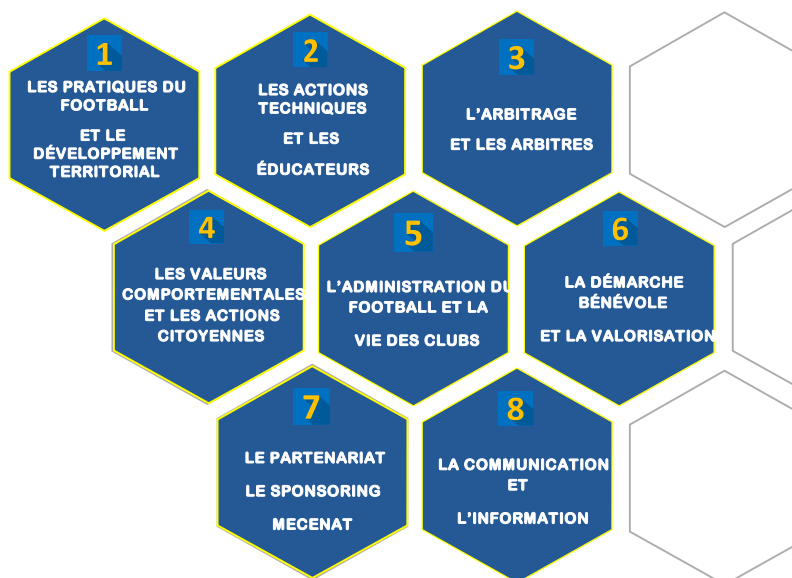
Pour terminer, je vous souhaite une bonne saison 2024/2025 et reste à votre entière disposition.

Merci de votre attention.

Aucune remarque n'étant formulée sur son contenu, celui-ci est adopté à la majorité des suffrages valablement exprimés (94,71 % Pour).

3 – Election du Comité de Direction pour la mandature 2024/2028 :

Le Président présente le projet de la nouvelle équipe :



PROJET DE MANDATURE 20242028

LES PRATIQUES DU FOOTBALL ET LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



1



- La pratique du football et de ses composants : Championnats, Coupes, Foot Loisir, Compétitions jeunes préformation, Futsal, Beach soccer, Foot à 5, Foot en marchant, Golf Foot, efoot
- La priorité du développement du foot à l'école avec l'appui des clubs
- Accompagnement au fonctionnement des classes foot
Cohérence des Ententes et Groupements (distances entre chaque club)
- Développement et renfort du football d'animation sur les territoires avec la collaboration des clubs.

LES ACTIONS TECHNIQUES ET LES EDUCATEURS



2

- Programmation nationale et régionale des actions avec l'appui des financements des conventions d'objectifs
- Force de proposition pour des actions adaptées au territoire
- L'appui des éducateurs (amicale) des clubs sur le territoire pour permettre le bon fonctionnement des commissions et des actions et intégrer toutes les générations
- Intégration d'éducateurs (amicale) des clubs dans les commissions du pôle technique
- Participation au réseau d'éducateurs référents

L'ARBITRAGE ET LES ARBITRES



3

- Réflexion sur l'intégration de l'arbitrage par les pratiquants dans les championnats jeunes : « l'arbitre au milieu du jeu »
- Amélioration de la connaissance des règles du jeu par les licenciés du football
- Campagne promotionnelle des règles du jeu avec un partenaire associé à destination des jeunes
- Travail sur une règle de jeu suivi d'un quizz à chaque plateau de jeunes.
- Gestion d'un fichier des arbitres actifs sur l'ensemble des clubs
- Collaboration à la constitution du plan de formation des arbitres avec les clubs

LES VALEURS COMPORTEMENTALES ET LES ACTIONS CITOYENNES



4

- Communication des actions par la commission médicale
- Réflexion de celle-ci pour la mise en œuvre d'ateliers préventifs aux éducateurs
- Définition d'un processus de sécurisation des matchs avec les organismes départementaux (préfecture et forces de l'ordre) et application sur les matchs à risque
- Mise en place d'une commission « Incivilités » expérimentale avec des clubs volontaires : le stade un lieu de rencontre pour tous autour d'un jeu, pas un lieu d'opposition sociale
- Mise en valeur des actions des clubs par une communication adaptée
- Priorité du district à l'organisation d'actions citoyennes et caritatives avec le support du Programme Educatif Fédéral

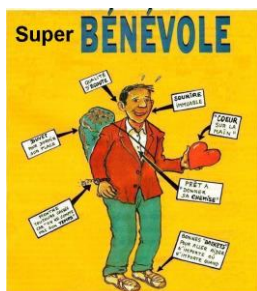
L'ADMINISTRATION DU FOOTBALL ET LA VIE DES CLUBS



5

- Généralisation des réunions clubs et territoires
- Rencontre et accompagnement des clubs en difficultés sur tous les aspects (fonctionnement, organisation, discipline etc...)
- Ecoute et identification des besoins de la situation des clubs, externalisation d'un ou plusieurs comités de direction dans les clubs
- Etude des actions de district dont l'intervention peut être mutualisée avec un emploi club
- Réflexion avec les clubs sur le maintien et le développement de l'emploi dans le département (services civiques)
- Réflexion d'un projet d'étude de l'agrandissement du siège du district pour permettre un meilleur accueil des clubs et des partenaires dans l'avenir

LA DÉMARCHE BÉNÉVOLE ET LA VALORISATION



6

- Identification des bénévoles qui peuvent s'inscrire dans la démarche de volontariat
- Identification de la fonction exercée et du temps d'implication disponible à celle-ci.
- Réflexion sur les actions qui favorisent la recherche de bénévoles .
- Formation des bénévoles en fonction des attentes des parties en collaboration avec IR2F
- Proposition des clubs pour valoriser des bénévoles .
- Récompenses lors de la soirée de valorisation (les oscars du football) en fin de saison sportive.

LE PARTENARIAT LE MECENAT ET LE SPONSORING



7

- Constitution d'outils de communication pour présenter les missions et les événements que développe le District
- Réflexion sur la stratégie de partenariat .
- Réflexion sur la création d'un protocole de communication avec les partenaires
- Présentation des événements organiser par le District
- Sur l'exemple de la JND, rédaction d'un cahier des charges conditionnant les obligations d'organisation de chaque manifestation
- Accueil d'évènements dont l'intérêt permettra de valoriser l'engagement des partenaires auprès du district de Loir et Cher

LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION



8

- Organisation d'un plan d'actions par saison sportive qui reprend les axes de développement du projet
- Création du suivi du plan d'actions à l'aide d'un tableau de bord
- Sélection des actions qui démontrent le travail éducatif du district et qui valorisent les missions.
- Contrôle de l'information à partager avec les clubs, avec les licenciés, et le grand public.
- Amélioration de l'organisation de la diffusion avec les différents médias (recherche de partenariat)
- Objectif de création d'un magazine d'information (type newsletter) pour les clubs
- Informations brèves et nouvelles, reportage sur les actions, calendrier

Présentation de la liste

M. LEGENDRE Laurent, Président

M. DENONIN Jean-Michel, Vice-Président délégué

M. CIZEAU Tony, Secrétaire Général

M. CZWOJDZINSKI Laurent, Trésorier Général

Mme AUBRÉE Isabelle, Arbitre

M. RICHARD Alain, Educateur

Mme LOUET Christelle, Féminine

M. DELAGARDE Jean-Charles, Médecin

M. BLANCHARD Julien, membre

M. CAUME Jean-François, membre

M. CLERC Steve, membre

Mme DE COSTER Audrey, membre

M. GIRAUD Daniel, membre

Mme HAMET Emilie, membre

Mme LE TOHIC Camille, membre

M. LYSAKOWSKI Francis, membre

M. SIMON Philippe, membre

M. THEVOT Michel,

M. VERON Bruno, membre

L'assemblée procède au vote

92,18 % de voix Pour

La liste présentée par M. Laurent LEGENDRE est élue à la majorité. Conformément aux dispositions statutaires, M. Laurent LEGENDRE, en qualité de tête de liste, est élu à la présidence du District pour la mandature 2024/2028.

Le Président Laurent LEGENDRE remercie l'Assemblée pour la confiance qu'elle lui a témoignée.

Il invite les membres sortants à venir sur la scène afin de les remercier et les récompenser.

La médaille fédérale vermeille est remise à M. Tonio LORENZO afin de valoriser son œuvre et ses actions depuis de nombreuses années.

4 – Elections des délégués du District aux Assemblées Générales de la Ligue Centre Val de Loire

Le Président explique à l'assemblée qu'une seule candidature est parvenue au District, celle de M. Christophe ECHARDOUR du club de Nouan/Lamotte AS.

Un appel est donc lancé à l'Assemblée pour compléter la liste et procéder au vote. Le Président précise que 5 membres de la nouvelle équipe élue seront ajoutés à cette liste.

Liste des candidats :

- NOUAN/LAMOTTE AS - M. ECHARDOUR Christophe, Président
- ST VIATRE FL - M. DUPONT Jean-Louis, Président
- SELLES ST DENIS DR - M. BRAUX Christian, Secrétaire Général
- ST LUBIN US- M. BADIER Jérôme, Président
- SOUESMES SS - M. RICARANT Jackie, Secrétaire Général
- SALBRIS AS - M. NOURISSON Yannick, Président
- DENONIN Jean-Michel – Dirigeant à MONTRICHARD CA
- LOUET Christelle – Dirigeante à BOURRÉ SC
- LYSAKOWSKI Francis, dirigeant à CHOUZY/ONZAIN AS
- CAUME Jean-François - Dirigeant à LA CHAUSSEE ASJ
- GIRAUD Daniel - Dirigeant à VENDOME US

L'assemblée procède au vote :

96,19 % de voix Pour

Les membres de la liste sont élus pour la mandature 2024/2028.

Le Président remercie l'assemblée pour sa confiance renouvelée.

5 - Proposition et approbation du budget prévisionnel de la saison 2024/2025, présenté par M. Francis LYSAKOWSKI, Trésorier-adjoint



Budget prévisionnel 2024/2025

BUDGET 2024/2025 DISTRICT LOIR ET CHER DE FOOTBALL

PRODUITS	2022/2023 réels	2024/2025 budget	CHARGES	2022/2023 réels	2024/2025 budget
Cotisations / inscription équipe	68 719 €	70 500 €	Charges externes	216 712 €	205 700 €
Licences	55 865 €	57 000 €	Dont frais de déplacements	34 031 €	30 000 €
Sanctions et réserves	89 204 €	85 000 €	Dont rassemblement U7-49	21 218 €	15 000 €
Rassemblement U19	17 921 €	15 000 €	Dont classes foot (binos + anouin)	19 120 €	20 000 €
Partenariats	15 500 €	15 500 €	Impôts et taxes	4 823 €	5 000 €
Autres produits	39 544 €	18 000 €	Salaires (yc charges sociales)	177 674 €	195 000 €
Subventions	146 184 €	134 000 €	Amortissements et provisions	30 201 €	17 500 €
			Autres charges	3 827 €	
PRODUITS D'EXPLOITATION	432 937 €	395 000 €	CHARGES D'EXPLOITATION	433 237 €	423 200 €
Produits financiers	1 673 €	3 000 €	Charges financières	- €	- €
			Impôts sur les produits financiers	118 €	300 €
PRODUITS FINANCIERS	1 673 €	3 000 €	CHARGES FINANCIERES	118 €	300 €
Produits exceptionnels	28 726 €	22 000 €	Charges exceptionnelles	- €	- €
Reprise de subvention		3 500 €			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	28 726 €	25 500 €	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	- €
Total	463 336 €	423 500 €		433 355 €	423 500 €
				29 981 €	- €



District de Loir-et-Cher de Football

Le budget prévisionnel est adopté à la majorité (92,29 % de voix Pour)

6 - Propositions de modifications règlementaires de la Fédération Française de Football,

Présentées par M. Jean-Michel DENONIN, Vice-Président délégué.

Modifications des Statuts du District :

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41		
Texte Visé	Motif de la demande	
	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
☞ Titre ou Annexe		
Statuts du district de football du Loir et Cher	La déclaration de candidature doit être adressée au secrétariat du District par envoi recommandé,	La déclaration de candidature doit être adressée au secrétariat du District par courrier électronique envoyé au district sur une adresse électronique officielle dédiée, à l'attention de la commission de surveillance des opérations électorales,
ARTICLE 13		
Comité de direction		
☞ N° article :		
13.3.2		
☞ Intitulé de l'article :		
Déclaration de candidature		
☞ Page(s) :		
12		

Modifications des règlements des Compétitions

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41		
Texte Visé	Motif de la demande	
	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
✎ Titre ou Annexe	Voir l'Article 5 des R.G. Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts.	Voir l'Article 5 des R.G. Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts.
Règlement des championnats de district	Complément à l'Article 5 des R.G Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts :	Complément à l'Article 5 des R.G Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts :
TITRE I	L'engagement dans les championnats implique, pour les clubs, la connaissance des règlements et l'obligation de s'y conformer.	L'engagement dans les championnats implique, pour les clubs, la connaissance des règlements et l'obligation de s'y conformer.
Dispositions Générales	Chaque club est tenu de respecter les dates d'engagements fixées par le District	Chaque club est tenu de respecter les dates d'engagements fixées par le District
✎ N° article :		
5	Pour les clubs présentant deux équipes en dernière série, chaque équipe jouera dans une poule différente et participera au classement, étant entendu que seule l'équipe première pourra accéder à la catégorie supérieure.	Pour les clubs présentant deux équipes en dernière série, chaque équipe jouera dans une poule différente et participera au classement, étant entendu que seule l'équipe première pourra accéder à la catégorie supérieure. S'agissant des championnats jeunes, l'équipe la mieux classée pourra accéder à la catégorie supérieure.
✎ Intitulé de l'article :		
Engagements		L'équipe considérée comme première sera celle qui joue dans sa poule géographique.
✎ Page(s) :	L'équipe considérée comme première sera celle qui	

5	joue dans sa poule géographique. Deux équipes d'un même club ne peuvent, en aucun cas, être classées dans une même division, sauf dans la dernière division du championnat concerné. Cela s'applique pour les championnats séniors et jeunes. Pour valider un engagement dans une compétition, le club devra être en conformité avec le règlement financier du District du Loir et Cher qui fixe les obligations et les sanctions qui s'appliquent en matière financière. Pour être pris en considération, les engagements devront parvenir au Secrétariat du District à la date fixée chaque année et être accompagnés du droit d'engagement, du montant des cotisations et de la provision.	Deux équipes d'un même club ne peuvent, en aucun cas, être classées dans une même division, sauf dans la dernière division du championnat concerné. Cela s'applique pour les championnats séniors et jeunes, exception faite pour les U13 D1 où 2 équipes du même club pourront y figurer, sous réserve que le club soit labélisé ELITE. Pour valider un engagement dans une compétition, le club devra être en conformité avec le règlement financier du District du Loir et Cher qui fixe les obligations et les sanctions qui s'appliquent en matière financière. Pour être pris en considération, les engagements devront parvenir au Secrétariat du District à la date fixée chaque année et être accompagnés du droit d'engagement, du montant des cotisations et de la provision.
---	---	--

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41

Texte Visé	Motif de la demande <i>Indiquez ici le ou les problèmes identifiés</i>	
✎ Titre ou Annexe	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
Règlement des championnats de district TITRE I Dispositions Générales	<i>Voir l'Article 9 des R.G. Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts.</i> Complément à l'Article 9 des R.G Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts : Les matchs de lever de rideau doivent avoir leur durée réglementaire pour être homologués. La Commission peut donner match perdu par forfait à toute équipe qui ne s'est pas présentée à l'heure fixée pour le début de la rencontre et augmentée du délai d'attente de 15 minutes.	<i>Voir l'Article 9 des R.G. Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts.</i> Complément à l'Article 9 des R.G Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts : Les matchs de lever de rideau doivent avoir leur durée réglementaire pour être homologués. La Commission peut donner match perdu par forfait à toute équipe qui ne s'est pas présentée à l'heure fixée pour le début de la rencontre et augmentée du délai d'attente de 15 minutes.
✎ N° article :		
9	Jusqu'au dernier week-end d'octobre inclus et à partir du premier week-end de février, l'horaire par défaut des rencontres « Senior » (M et F) est fixé à 15h00.	Jusqu'au dernier week-end d'octobre inclus et à partir du premier week-end de février, l'horaire par défaut des rencontres « Senior » (M et F) est fixé à 15h00.
✎ Intitulé de l'article :		
Horaires	Du premier week-end de Novembre jusqu'au dernier week-end de janvier inclus, l'horaire par défaut des rencontres programmées sur des terrains non dotés d'un éclairage classé au niveau requis est fixé à : - 14h30 pour les rencontres des championnats « Senior » (M et F) - 14h00 pour les rencontres de Coupes « Senior » (M et F)	Du premier week-end de Novembre jusqu'au dernier week-end de janvier inclus, l'horaire par défaut des rencontres programmées sur des terrains non dotés d'un éclairage classé au niveau requis est fixé à : - 14h30 pour les rencontres des championnats « Senior » (M et F) - 14h00 pour les rencontres de Coupes « Senior » (M et F)
✎ Page(s) :		

6

Lorsque deux rencontres officielles sont prévues le même jour sur le même terrain, et sauf décision contraire de la Commission Sportive concernée :

- Jusqu'au dernier week-end d'octobre inclus et à partir du premier week-end de février: la première rencontre débute à 13h00 (ou à 12h30 au plus tard si le terrain est en surface synthétique), la seconde à 15h00.
- Du premier week-end de novembre jusqu'au dernier week-end de janvier inclus : la première rencontre débute à 12h30 (ou à 12h00 au plus tard si le terrain est en surface synthétique), la seconde à 14h30.

Lorsque deux rencontres officielles sont prévues le même jour sur le même terrain, et sauf décision contraire de la Commission Sportive concernée :

- Jusqu'au dernier week-end d'octobre inclus et à partir du premier week-end de février : la première rencontre débute à **12h30**, la seconde à 15h00.
- Du premier week-end de novembre jusqu'au dernier week-end de janvier inclus : la première rencontre débute à **12h00**, la seconde à 14h30.

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41

Texte Visé	Motif de la demande <i>Indiquez ici le ou les problèmes identifiés</i>	
✎ Titre ou Annexe Règlement des championnats de district TITRE I Dispositions Générales ✎ N° article : 13 ✎ Intitulé de l'article : TERRAINS ✎ Page(s) :	TEXTE ACTUEL Voir l'Article 13 des R.G. Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts. Complément à l'Article 13 des R.G Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts : Les clubs, disputant les championnats du District, seniors masculins, seniors féminins à 11, U18, U15 devront disposer d'une installation classée par la Commission Fédérale des Terrains et installations sportives sur proposition de la commission régionale. Dans les championnats seniors de D1, les rencontres doivent se dérouler obligatoirement sur des terrains classés au niveau 5 minimum conformément au Règlement des Terrains et Installations Sportives. En cas d'accession en seniors D1, la première saison, une dérogation d'une saison peut être accordée à condition de	NOUVEAU TEXTE PROPOSE Voir l'Article 13 des R.G. Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts. Complément à l'Article 13 des R.G Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts : Les clubs, disputant les championnats du District, seniors masculins, seniors féminins à 11, U18, U15 devront disposer d'une installation classée par la Commission Fédérale des Terrains et installations sportives sur proposition de la commission régionale. Dans les championnats seniors de D1, les rencontres doivent se dérouler obligatoirement sur des terrains classés au niveau 5 minimum et avec un éclairage E6 pour les équipes souhaitant jouer en nocturne, conformément au Règlement des Terrains et Installations Sportives. En cas d'accession en seniors D1, la première saison, une dérogation d'une saison peut être accordée à condition de fournir une délibération de la municipalité, avec dates de début

fournir une délibération de la municipalité, avec dates de début et fin des travaux, s'engageant à faire les travaux nécessaires pour classement terrain de T6 en T5. Aucune dérogation ne sera accordée pour la deuxième saison et les suivantes.

Dans les championnats seniors de D2 à D4, les rencontres doivent se dérouler obligatoirement sur des terrains classés au niveau 6 minimum, conformément au Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Accès vestiaires – terrain, en catégorie 5 ou 6 : en l'absence de tunnel entre l'aire de jeu et les vestiaires, la sécurité des joueurs et des Officiels doit être assurée par le Club recevant ou par le Club organisateur pour les matchs disputés sur terrain neutre.

Pour disputer une rencontre en nocturne, l'éclairage du terrain devra être classé par la commission régionale des terrains et équipements sur proposition de la commission départementale des terrains et installations sportives.

Il appartient au club recevant de prendre toutes dispositions pour que les équipes puissent accéder au terrain et aux installations où doivent se dérouler les rencontres.

L'impossibilité d'accès aux installations entraîne,

et fin des travaux, s'engageant à faire les travaux nécessaires pour classement terrain de T6 en T5. Aucune dérogation ne sera accordée pour la deuxième saison et les suivantes.

Dans les championnats seniors de D2 à D4 **ainsi que les championnats jeunes à 11**, les rencontres doivent se dérouler obligatoirement sur des terrains classés au niveau 6 minimum **et avec un éclairage E7 pour les équipes souhaitant jouer en nocturne**, conformément au Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Accès vestiaires – terrain, en catégorie 5 ou 6 : en l'absence de tunnel entre l'aire de jeu et les vestiaires, la sécurité des joueurs et des Officiels doit être assurée par le Club recevant ou par le Club organisateur pour les matchs disputés sur terrain neutre.

~~Pour disputer une rencontre en nocturne, l'éclairage du terrain devra être classé par la commission régionale des terrains et équipements sur proposition de la commission départementale des terrains et installations sportives.~~

Il appartient au club recevant de prendre toutes dispositions pour que les équipes puissent accéder au terrain et aux installations où doivent se dérouler les rencontres.

L'impossibilité d'accès aux installations entraîne, pour le club recevant, la perte du match par pénalité et le remboursement, sur pièces justificatives, des

	pour le club recevant, la perte du match par pénalité et le remboursement, sur pièces justificatives, des frais engagés. .	frais engagés.
--	--	----------------

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41

Texte Visé	Motif de la demande <i>Indiquez ici le ou les problèmes identifiés</i>	
✎ Titre ou Annexe	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
Règlement des championnats de district TITRE I Dispositions Générales	Voir l'Article 16 des R.G. Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts. Complément à l'Article 16 des R.G Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts : Dans le cadre des règlements de la Fédération Française de Football et des règlements de la Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts, le District du Loir et Cher peut autoriser, dans toutes les catégories de jeunes, et dans les catégories seniors (masculines et féminines), la création d'ententes entre deux ou plusieurs clubs. Ces ententes peuvent participer aux compétitions de District en respectant les règlements cités ci-dessus.	Voir l'Article 16 des R.G. Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts. Complément à l'Article 16 des R.G Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts : Dans le cadre des règlements de la Fédération Française de Football et des règlements de la Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts, le District du Loir et Cher peut autoriser, dans toutes les catégories de jeunes, et dans les catégories seniors (masculines et féminines), la création d'ententes entre deux ou plusieurs clubs. Ces ententes peuvent participer aux compétitions de District en respectant les règlements cités ci-dessus.
✎ N° article :		
16	Toute entente sera autorisée ou non par la commission des ententes puis par le Comité de Direction du District. L'autorisation est renouvelable chaque saison. La demande en sera formulée sur le document dûment renseigné, préétabli par la Commission Ententes du District.	Toute entente sera autorisée ou non par la commission des ententes puis par le Comité de Direction du District. L'autorisation est renouvelable chaque saison. La demande en sera formulée sur le document dûment renseigné, préétabli par la Commission Ententes du District.
✎ Intitulé de l'article :		
ENTENTE DE CLUBS	Une entente peut être autorisée pour une seule équipe et non pas pour toute une catégorie d'âge.	Une entente peut être autorisée pour une seule équipe et non pas pour toute une catégorie d'âge.
✎ Page(s) :	Chaque club reste responsable administrativement et sportivement de ses licenciés, l'entente n'aura qu'un seul	Chaque club reste responsable administrativement et sportivement de ses licenciés, l'entente n'aura qu'un seul

8	correspondant désigné auprès des clubs qui la constituent et des instances du football. Chaque entente de clubs, ne peut engager qu'une seule équipe "seniors ou jeunes" dans la même division, sauf en dernière division de chaque catégorie, où le nombre n'est pas limité.	correspondant désigné auprès des clubs qui la constituent et des instances du football. Chaque entente de clubs, ne peut engager qu'une seule équipe "seniors ou jeunes" dans la même division, sauf en dernière division de chaque catégorie, où le nombre n'est pas limité. Le nom de l'entente retenu sera par défaut le nom du club support précédé de la mention ENT si aucun nom approprié n'est donné (les abréviations ne sont pas prises en compte).
-----------------	---	--

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41

Texte Visé	Motif de la demande <i>Indiquez ici le ou les problèmes identifiés</i>	
✎ Titre ou Annexe	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
Règlement des championnats de district TITRE II DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX CHAMPIONNATS SENIORS	Les championnats seniors masculins se disputent de la façon suivante : • Départemental 1 : 1 poule de 12 • Départemental 2 : 2 poules de 12 • Départemental 3 : 4 poules de 12 • Départemental 4 : X Poules de 10 équipes	Les championnats seniors masculins se disputent de la façon suivante : • Départemental 1 : 1 poule de 12 • Départemental 2 : 2 poules de 12 • Départemental 3 : 4 poules de 12 • Départemental 4 : X Poules de 10 équipes à 12 équipes
✎ N° article :	Pour les clubs présentant deux équipes en dernière série, se référer à l'article 5 du TITRE I DISPOSITIONS GENERALES du présent règlement. Le club le mieux placé directement, ou après calcul, dans chaque catégorie se voit décerner le titre de champion de sa division.	Pour les clubs présentant deux équipes en dernière série, se référer à l'article 5 du TITRE I DISPOSITIONS GENERALES du présent règlement. Le club le mieux placé directement, ou après calcul, dans chaque catégorie se voit décerner le titre de champion de sa division.
3		
✎ Intitulé de l'article :		
ORGANISATION DU CHAMPIONNAT SENIORS MASCULINS		
✎ Page(s) :		

13		
-----------	--	--

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41

Texte Visé	Motif de la demande <i>Indiquez ici le ou les problèmes identifiés</i>	
✎ Titre ou Annexe	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
Règlement des championnats de district TITRE II DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX CHAMPIONNATS SENIORS	Dans le cas de deux rencontres successives sur le même terrain d'équipes de divisions différentes, le match de série inférieure se jouera en lever de rideau, et devra commencer 2 h 00 avant l'heure fixée pour le match principal.	Dans le cas de deux rencontres successives sur le même terrain d'équipes de divisions différentes, le match de série inférieure se jouera en lever de rideau, et devra commencer 2 h 00 avant l'heure fixée pour le match principal.
✎ N° article :		
4	En cas seulement de force majeure ayant fait obstacle au déroulement normal de la 1^{ère} rencontre, le terrain, en tout état de cause, sera libéré au plus tard 15 mn après l'heure officielle prévue pour le début du match principal.	En cas seulement de force majeure ayant fait obstacle au déroulement normal de la 1^{ère} rencontre, le terrain, en tout état de cause, sera libéré au plus tard 15 mn après l'heure officielle prévue pour le début du match principal.
✎ Intitulé de l'article :		
JOUR ET HORAIRE DES RENCONTRES DU CHAMPIONNAT SENIORS MASCULINS	Quand une rencontre de lever de rideau n'aura pas eu sa durée réglementaire, la Commission compétente statuera.	Quand une rencontre de lever de rideau n'aura pas eu sa durée réglementaire, la Commission compétente statuera.
✎ Page(s) :		

13		
----	--	--

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41		
Texte Visé	Motif de la demande <i>Indiquez ici le ou les problèmes identifiés</i>	
✎ Titre ou Annexe	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
Règlement des championnats de district TITRE II DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX CHAMPIONNATS SENIORS	Pour les championnats D1 à D3 : Lorsqu'un club veut changer la date et/ou l'horaire d'un match, il doit adresser une demande de modification de match informatique via Footclubs au club adverse et obtenir son accord, avant le mardi à 12 heures précédant la date de la rencontre fixée par le calendrier. La modification est acceptée après la validation par la commission des compétitions. Pour les championnats D4 et féminins : Le délai est reporté au jeudi 12h.	Pour les championnats D1 à D3 : Lorsqu'un club veut changer la date et/ou l'horaire d'un match, il doit adresser une demande de modification de match informatique via Footclubs au club adverse et obtenir son accord, avant le mardi à 16 heures précédant la date de la rencontre fixée par le calendrier. La modification est acceptée après la validation par la commission des compétitions. Pour les championnats D4 et féminins : Le délai est reporté au jeudi 12h.
✎ N° article :	La modification est acceptée après la validation par la commission des compétitions.	La modification est acceptée après la validation par la commission des compétitions
5		

✎ Intitulé de l'article :		
MODIFICATION DU JOUR ET/OU DE L'HORAIRE DES RENCONTRES DU CHAMPIONNAT SENIORS MASCULINS ET FEMININS		
✎ Page(s) :		
14		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41		
Texte Visé	Motif de la demande <i>Indiquez ici le ou les problèmes identifiés</i>	
✎ Titre ou Annexe	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
Règlement des championnats de district TITRE II DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX CHAMPIONNATS SENIORS	a) <u>A compter de la saison 2019/2020</u>, les clubs évoluant en Départemental 1 sont tenus d'utiliser les services d'un éducateur ou d'un entraîneur, titulaire d'une licence "Animateur" (attestation du module seniors) ou d'une licence d'Educateur Fédéral (CFF3) ou d'un diplôme supérieur. L'encadrant désigné par le club doit être obligatoirement inscrit sur la FMI et présent à la	a) <u>A compter de la saison 2019/2020</u>, les clubs évoluant en Départemental 1 sont tenus d'utiliser les services d'un éducateur ou d'un entraîneur, titulaire d'une licence "Animateur" (attestation du module seniors) ou d'une licence d'Educateur Fédéral (CFF3) ou d'un diplôme supérieur et d'une licence technique. L'encadrant désigné par le club doit être obligatoirement inscrit sur la FMI et présent à la rencontre soit sur le banc de touche, soit en qualité de joueur.
✎ N° article :		

8	rencontre soit sur le banc de touche, soit en qualité de joueur.	Tout manquement à cette obligation entrainera une sanction financière telle que définie dans les tarifs du district.
✎ Intitulé de l'article :	Tout manquement à cette obligation entrainera une sanction financière telle que définie dans les tarifs du district.	
OBLIGATIONS DES CLUBS POUR L'ENCADREMENT DES EQUIPES SENIORS		
✎ Page(s) :		
15		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41		
Texte Visé	Motif de la demande <i>Indiquez ici le ou les problèmes identifiés</i>	
✎ Titre ou Annexe	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
Règlement des championnats de district TITRE III	Article 3 – JOUR ET HORAIRE DES RENCONTRES DU CHAMPIONNAT JEUNES Le jour et l'horaire des matchs pour les catégories de Jeunes, sont fixés de la façon suivante	Article 3 – JOUR ET HORAIRE DES RENCONTRES DU CHAMPIONNAT JEUNES Le jour et l'horaire des matchs pour les catégories de Jeunes, sont fixés de la façon suivante

DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX CHAMPIONNATS JEUNES		
↩ N° article :		
3		
↩ Intitulé de l'article :		
JOUR ET HORAIRE DES RENCONTRES DU CHAMPIONNAT JEUNES		
↩ Page(s) :		
16		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41	
Texte Visé	Motif de la demande <i>Indiquez ici le ou les problèmes identifiés</i>

✍ Titre ou Annexe	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
Règlement des championnats de district TITRE III DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX CHAMPIONNATS JEUNES	MODIFICATION DU JOUR ET/OU DE L'HORAIRE DES RENCONTRES DU CHAMPIONNAT JEUNES Lorsqu'un club veut changer la date et/ou l'horaire d'un match, il doit adresser une demande de modification de match informatique via Footclubs au club adverse et obtenir son accord, avant le mardi à 12 heures précédant la date de la rencontre fixée par le calendrier. La modification est acceptée après la validation par la commission des compétitions. Les matchs, donnant lieu à des modifications après le mardi 12 heures, ne seront pas couverts par un arbitre officiel, sauf exception décidée par les commissions compétentes.	MODIFICATION DU JOUR ET/OU DE L'HORAIRE DES RENCONTRES DU CHAMPIONNAT JEUNES MASCULINS ET FEMININS Lorsqu'un club veut changer la date et/ou l'horaire d'un match, il doit adresser une demande de modification de match informatique via Footclubs au club adverse et obtenir son accord, avant le mardi à 16 heures précédant la date de la rencontre fixée par le calendrier. La modification est acceptée après la validation par la commission des compétitions. Les matchs, donnant lieu à des modifications après le mardi 16 heures, ne seront pas couverts par un arbitre officiel, sauf exception décidée par les commissions compétentes.
✍ N° article :		
4		
✍ Intitulé de l'article :		
JOUR ET HORAIRE DES RENCONTRES DU CHAMPIONNAT JEUNES		
✍ Page(s) :		
16		

Aucune remarque n'étant formulée, les modifications présentées sont adoptées à la majorité (92.05 % de voix Pour)

Modifications des Coupes Masculines

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41		
Texte Visé	Motif de la demande	
	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
↗ Titre ou Annexe		
Règlement des coupes DÉPARTEMENTALES CATÉGORIE "MASCULINS" TITRE I Dispositions Générales	Les rencontres se dérouleront sur le terrain du club de division inférieure, à condition qu'il y ait au moins deux divisions d'écart. Dans le cas contraire, la rencontre se déroulera sur le terrain du club premier tiré. Les clubs engagés devront disposer d'un terrain classé par la commission installation classée par la Commission Fédérale Terrains et Installations Sportives sur proposition de la commission régionale.	Les rencontres se dérouleront sur le terrain du club de division inférieure à la date de l'engagement, à condition qu'il y ait au moins deux divisions d'écart. Dans le cas contraire, la rencontre se déroulera sur le terrain du club premier tiré. Les clubs engagés devront disposer d'un terrain classé par la commission installation classée par la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives sur proposition de la commission régionale.
↗ N° article :		
3	Pour disputer une rencontre à domicile en nocturne, l'éclairage du terrain devra être classé par la Commission Régionale des terrains et équipements sur proposition de la commission départementale des terrains et installations sportives.	Pour disputer une rencontre à domicile en nocturne, l'éclairage du terrain devra être classé par la Commission Régionale des terrains et installations sportives sur proposition de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives. .
↗ Intitulé de l'article :		
Organisation générale		

↩ Page(s) :		
5		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41		
Texte Visé	Motif de la demande	
↩ Titre ou Annexe	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
Règlement des coupes DÉPARTEMENTALES CATÉGORIE "MASCULINS" TITRE I Dispositions Générales	Hormis pour les finales, la gestion de la billetterie est du ressort du club recevant. Pour assister aux rencontres les joueurs et dirigeants des clubs en présence ont droit d'entrée gratuite sur présentation de leur licence de la saison en cours. Les titulaires de cartes officielles de la saison en cours ont droit d'entrée gratuit au stade. Pour les finales la gestion de la billetterie est de la responsabilité du District de Football de Loir et Cher.	Hormis pour les finales, La gestion de la billetterie est du ressort du club recevant jusqu'aux demi-finales. Pour les finales la gestion de la billetterie est de la responsabilité du District de Football de Loir et Cher. Pour assister aux finales les joueurs et dirigeants des équipes ne figurant pas sur la FMI devront s'acquitter d'un droit d'entrée. Les titulaires de cartes officielles de la saison en cours ont droit d'entrée gratuit au stade.
↩ N° article :		
10		

✎ Intitulé de l'article :		Pour les finales la gestion de la billetterie est de la responsabilité du District de Football de Loir et Cher. Les clubs participants à chaque finale se verront attribuer 20 invitations chacun.
Billetterie		
✎ Page(s) :		
6		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41		
Texte Visé	Motif de la demande	
✎ Titre ou Annexe	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
Règlement des coupes DÉPARTEMENTALES CATÉGORIE "MASCULINS" TITRE I Dispositions Générales	Les clubs participants à chaque finale se verront attribuer 20 invitations chacun	Les clubs participants à chaque finale se verront attribuer 20 invitations chacun Déplacé à l'article 10 Billetterie

✎ <u>N° article :</u>		
11		
✎ <u>Intitulé de l'article :</u>		
Organisation des finales		
✎ <u>Page(s) :</u>		
6		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41		
Texte Visé	Motif de la demande	
✎ <u>Titre ou Annexe</u>	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
Règlement des coupes départementales catégorie « masculins »	L'engagement en coupe du District est obligatoire pour tous les clubs dont les équipes 1 participent aux championnats départementaux seniors masculins de Départemental 3 du District du Loir et Cher.	L'engagement en coupe du District est obligatoire pour tous les clubs dont les équipes 1 participent aux championnats départementaux seniors masculins de Départemental 3 du District du Loir et Cher.

TITRE III Dispositions particulières à la coupe de district	Cette dernière condition conduit le District à proposer, chaque saison, un tarif d'engagement forfaitaire et privilégié "championnat et coupe" aux équipes de Départemental 3 engagées en championnat de District du Loir et Cher.	Cette dernière condition conduit le District à proposer, chaque saison, un tarif d'engagement forfaitaire et privilégié "championnat et coupe" aux équipes de Départemental 3 engagées en championnat de District du Loir et Cher.
✎ <u>N° article :</u>		
1		
✎ <u>Intitulé de l'article :</u>		
Engagement		
✎ <u>Page(s) :</u>		
9		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41		
Texte Visé	Motif de la demande	
✎ <u>Titre ou Annexe</u>	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE

Règlement des coupes départementales catégorie « masculins » TITRE IV Dispositions particulières à la coupe des châteaux ✎ <u>N° article</u> : 1 ✎ <u>Intitulé de l'article</u> : Engagement ✎ <u>Page(s)</u> : 10	L'engagement en Coupe des Châteaux est obligatoire pour tous les clubs participant aux championnats départementaux de Départemental 4 du District du Loir et Cher. Cette dernière condition conduit le District à proposer chaque saison, un tarif d'engagement forfaitaire et privilégié "championnat et coupe" aux équipes de Départemental 4 engagées en championnat de District du Loir et Cher.	L'engagement en Coupe des Châteaux est obligatoire pour tous les clubs participant aux championnats départementaux de Départemental 4 du District du Loir et Cher. Cette dernière condition conduit le District à proposer chaque saison, un tarif d'engagement forfaitaire et privilégié "championnat et coupe" aux équipes de Départemental 4 engagées en championnat de District du Loir et Cher.
---	--	---

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41

Texte Visé	Motif de la demande	
✎ Titre ou Annexe	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
Règlement des coupes départementales catégorie « masculins » TITRE IV Dispositions particulières à la coupe des châteaux	Si deux équipes occupant la même place dans des poules différentes sont à égalité de points, le District du Loir et cher a retenu l'application des critères suivants pour les départager :	Si deux équipes occupant la même place dans des poules différentes sont à égalité de points, le District du Loir et cher a retenu l'application des critères suivants pour les départager :
✎ N° article :		
2		
✎ Intitulé de l'article :		
Système de l'épreuve		
✎ Page(s) :		

10		
----	--	--

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41		
Texte Visé	Motif de la demande	
✎ Titre ou Annexe	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
Règlement des coupes départementales catégorie « masculins »	Dispositions particulières à la coupe district Jeunes U18	Dispositions particulières à la coupe district de Loir et Cher jeunes U18
TITRE IV Dispositions particulières à la coupe district Jeunes U18	Ces dispositions particulières sont applicables à la coupe départementale appelée "Coupe district Jeunes U18", elles viennent en complément des dispositions générales définies au Titre I du présent règlement.	Ces dispositions particulières sont applicables à la coupe départementale appelée "Coupe Distriet de Loir et Cher Jeunes U18", elles viennent en complément des dispositions générales définies au Titre I du présent règlement.
✎ N° article :		
Préambule		

✎ Intitulé de l'article :		
✎ Page(s) :		
11		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41		
Texte Visé	Motif de la demande	
✎ Titre ou Annexe	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
Règlement des coupes départementales catégorie « masculins » TITRE IV Dispositions particulières à la coupe district Jeunes U18	La coupe District Jeunes U18 est ouverte aux équipes supérieures des clubs participant aux championnats départementaux jeunes masculins du District du Loir et Cher ou des districts de la ligue et aux championnats régionaux jeunes masculins de la Ligue Centre Val de Loire.	La coupe District de Loir et Cher Jeunes U18 est ouverte aux équipes supérieures des clubs du district de Loir et Cher participant aux championnats départementaux jeunes masculins du District du Loir et Cher ou des districts de la ligue et aux championnats régionaux jeunes masculins de la Ligue Centre Val de Loire.

✎ N° article :		
1		
✎ Intitulé de l'article :		
Engagement		
✎ Page(s) :		
11		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41		
Texte Visé	Motif de la demande	
✎ Titre ou Annexe	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
Règlement des coupes départementales catégorie « masculins »	L'ordre des rencontres est toujours établi par tirage au sort intégral dès le 1^{er} tour et jusqu'à la finale. Les équipes participant aux championnats régionaux	L'ordre des rencontres est toujours établi par tirage au sort intégral dès le 1^{er} tour et jusqu'à la finale. Néanmoins les équipes participant aux championnats

TITRE IV Dispositions particulières à la coupe district Jeunes U18	jeunes U18 ou U16 peuvent, en fonction du nombre d'engagés, être exemptées des 1 ^{er} et 2 ^{èmes} tours. Néanmoins pour les 1/8 ^{ème} de finale et pour le tour de cadrage éventuel, les équipes engagées qui seraient encore qualifiées sur d'autres coupes devront présenter une équipe correspondant aux catégories U18 ou U17. .	régionaux jeunes U18 ou U16 peuvent, en fonction du nombre d'engagés, être exemptées des 1 ^{er} et 2 ^{èmes} tours. Néanmoins Également pour les 1/8 ^{ème} de finale et pour le tour de cadrage éventuel, les équipes engagées qui seraient encore qualifiées sur d'autres coupes devront présenter une équipe correspondant aux catégories U18 ou U17.
✎ <u>N° article :</u>		
2		
✎ <u>Intitulé de l'article :</u>		
Système de l'épreuve		
✎ <u>Page(s) :</u>		
11		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41		
Texte Visé	Motif de la demande	
✎ <u>Titre ou Annexe</u>	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE

Règlement des coupes départementales catégorie « masculins » TITRE V Dispositions particulières à la coupe district Jeunes U15	Dispositions particulières à la coupe district Jeunes U15 Ces dispositions particulières sont applicables à la coupe départementale appelée "Coupe district Jeunes U15", elles viennent en complément des dispositions générales définies au Titre I du présent règlement.	Dispositions particulières à la coupe district de Loir et Cher jeunes U15 Ces dispositions particulières sont applicables à la coupe départementale appelée "Coupe Distriet de Loir et Cher Jeunes U15", elles viennent en complément des dispositions générales définies au Titre I du présent règlement.
↗ N° article :		
Préambule		
↗ Intitulé de l'article :		
↗ Page(s) :		
12		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41

Texte Visé	Motif de la demande	
✎ Titre ou Annexe	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
Règlement des coupes départementales catégorie « masculins » TITRE IV Dispositions particulières à la coupe district Jeunes U15	La coupe District Jeunes U15 est ouverte aux équipes supérieures des clubs participant aux championnats départementaux jeunes masculins du District du Loir et Cher ou des districts de la ligue et aux championnats régionaux jeunes masculins de la Ligue Centre Val de Loire.	La coupe Distriet de Loir et Cher Jeunes U15 est ouverte aux équipes supérieures des clubs du district de Loir et Cher participant aux championnats départementaux jeunes masculins du District du Loir et Cher ou des districts de la ligue et aux championnats régionaux jeunes masculins de la Ligue Centre Val de Loire.
✎ N° article :		
1		
✎ Intitulé de l'article :		
Engagement		
✎ Page(s) :		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41

Texte Visé	Motif de la demande	
✎ Titre ou Annexe	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
Règlement des coupes départementales catégorie « masculins » TITRE IV Dispositions particulières à la coupe district Jeunes U15	L'ordre des rencontres est toujours établi par tirage au sort intégral dès le 1^{er} tour et jusqu'à la finale. Les équipes participant aux championnats régionaux jeunes U15 ou U14 peuvent, en fonction du nombre d'engagés, être exemptées des 1^{er} et 2^{èmes} tours. Néanmoins pour les 1/8^{ème} de finale et pour le tour de cadrage éventuel, les équipes engagées qui seraient encore qualifiées sur d'autres coupes devront présenter une équipe correspondant aux catégories U15 ou U14. .	L'ordre des rencontres est toujours établi par tirage au sort intégral dès le 1^{er} tour et jusqu'à la finale. Néanmoins les équipes participant aux championnats régionaux jeunes U15 ou U14 peuvent, en fonction du nombre d'engagés, être exemptées des 1^{er} et 2^{èmes} tours. Néanmoins Également pour les 1/8^{ème} de finale et pour le tour de cadrage éventuel, les équipes engagées qui seraient encore qualifiées sur d'autres coupes devront présenter une équipe correspondant aux catégories U15 ou U14.
✎ N° article :		
2		
✎ Intitulé de l'article :		

Systeme de l'épreuve		
↵ Page(s) :		
12		

Aucune remarque n'étant formulée, les modifications présentées sont adoptées à la majorité (92.65 % de voix Pour)

Modifications des Coupes Féminines :

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41		
Texte Visé	Motif de la demande	
↵ Titre ou Annexe	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE

Règlement des coupes Départementales catégorie "Féminines"	• Coupe Départementale U19 Féminines	• Coupe Départementale U18 Féminines
TITRE I Dispositions Générales		
✎ N° article :		
1		
✎ Intitulé de l'article :		
Définition des compétitions		
✎ Page(s) :		
4		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41

Texte Visé	Motif de la demande	
✎ Titre ou Annexe	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
Règlement des coupes Départementales catégorie "Féminines" TITRE I Dispositions Générales	Les rencontres se dérouleront sur les installations du club de division inférieure, à condition qu'il y ait au moins deux divisions d'écart. Dans le cas contraire, la rencontre se déroulera sur les installations du club premier tiré.	Les rencontres se dérouleront sur les installations du club de division inférieure à la date de l'engagement , à condition qu'il y ait au moins deux divisions d'écart. Dans le cas contraire, la rencontre se déroulera sur les installations du club premier tiré.
✎ N° article :		
3		
✎ Intitulé de l'article :		
Organisation générale		
✎ Page(s) :		
4		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41

Texte Visé	Motif de la demande	
✎ Titre ou Annexe	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
Règlement des coupes Départementales catégorie "Féminines" TITRE I Dispositions Générales	Hormis pour les finales, la gestion de la billetterie est du ressort du club recevant . Pour assister aux rencontres les joueurs et dirigeants des clubs en présence ont droit d'entrée gratuite sur présentation de leur licence de la saison en cours. Les titulaires de cartes officielles de la saison en cours ont droit d'entrée gratuit au stade. Pour les finales la gestion de la billetterie est de la responsabilité du District de Football de Loir et Cher.	Hormis pour les finales, La gestion de la billetterie est du ressort du club recevant jusqu'aux demi-finales. Pour les finales la gestion de la billetterie est de la responsabilité du District de Football de Loir et Cher. Pour assister aux finales les joueurs et dirigeants des équipes ne figurant pas sur la FMI devront s'acquitter d'un droit d'entrée. Les titulaires de cartes officielles de la saison en cours ont droit d'entrée gratuit au stade. Les clubs participants à chaque finale se verront attribuer 20 invitations chacun.
✎ N° article :		
10		
✎ Intitulé de l'article :		
Billetterie		

↩ Page(s) :		
6		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41		
Texte Visé	Motif de la demande	
↩ Titre ou Annexe	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
Règlement des coupes Départementales catégorie "Féminines"	Les clubs participants à chaque finale se verront attribuer 20 invitations chacun	Les clubs participants à chaque finale se verront attribuer 20 invitations chacun Déplacé à l'article 10 Billetterie
TITRE I Dispositions Générales		
↩ N° article :		
11		

✎ Intitulé de l'article :		
Organisation des finales		
✎ Page(s) :		
6		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41		
Texte Visé	Motif de la demande	
✎ Titre ou Annexe	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
Règlement des coupes Départementales catégorie "Féminines" TITRE II	L'ordre des rencontres est toujours établi par tirage au sort intégral dès le 1er tour et jusqu'à la finale. Les rencontres se dérouleront le dimanche à 15 h 00. Pour disputer une rencontre à domicile en nocturne, l'éclairage du terrain devra être classé par la commission régionale des terrains et équipements sur proposition de la commission départementale des terrains et installations sportives.	L'ordre des rencontres est toujours établi par tirage au sort intégral dès le 1er tour et jusqu'à la finale. Les rencontres se dérouleront le dimanche à 15 h 00. Pour disputer une rencontre à domicile en nocturne, l'éclairage du terrain devra être classé par la commission régionale des terrains et équipements sur proposition de la commission départementale des terrains et installations sportives.

Dispositions particulières relatives à la coupe du Loir et Cher féminines à 11		
↗ N° article :		
2		
↗ Intitulé de l'article :		
Système de l'épreuve		
↗ Page(s) :		
7		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41		
Texte Visé	Motif de la demande	
↗ Titre ou Annexe	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE

Règlement des coupes Départementales catégorie "Féminines"

TITRE III

Dispositions particulières
relatives à la coupe du Loir et
Cher féminines à 8

✎ N° article :

1

✎ Intitulé de l'article :

Engagement

✎ Page(s) :

8

Chaque club ne peut engager qu'une seule équipe qui sera obligatoirement l'équipe première. Si celle-ci n'est pas engagée en Coupe du Loir et Cher Féminines à 11, l'équipe réserve du club pourra participer à cette Coupe..

Chaque club ne peut engager qu'une seule équipe qui sera obligatoirement l'équipe première. Si celle-ci **est** engagée en Coupe du Loir et Cher Féminines à 11, l'équipe réserve du club pourra participer à cette Coupe.

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41

Texte Visé	Motif de la demande	
✎ Titre ou Annexe	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
Règlement des coupes Départementales catégorie "Féminines" TITRE III Dispositions particulières relatives à la coupe du Loir et Cher féminines à 8	L'ordre des rencontres est toujours établi par tirage au sort intégral dès le 1er tour et jusqu'à la finale. Les rencontres se dérouleront le dimanche à 10 h 00. Pour disputer une rencontre à domicile en nocturne, l'éclairage du terrain devra être classé par la commission régionale des terrains et équipements sur proposition de la commission départementale des terrains et installations sportives.	L'ordre des rencontres est toujours établi par tirage au sort intégral dès le 1er tour et jusqu'à la finale. Les rencontres se dérouleront le dimanche à 10 h 00. Pour disputer une rencontre à domicile en nocturne, l'éclairage du terrain devra être classé par la commission régionale des terrains et équipements sur proposition de la commission départementale des terrains et installations sportives.
✎ N° article :		
2		
✎ Intitulé de l'article :		
Système de l'épreuve		
✎ Page(s) :		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41

Texte Visé	Motif de la demande	
✎ Titre ou Annexe	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
Règlement des coupes Départementales catégorie "Féminines" TITRE IV Dispositions particulières relatives à la coupe du Loir et Cher féminines U18 à 8	Le titre : DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVE A LA COUPE DU LOIR-ET- CHER U18 FEMININES A 8 Ces dispositions particulières réservées à la coupe départementale appelée "<i>Coupe du Loir-et-Cher U18 Féminines à 8</i>" viennent en complément des dispositions générales définies au Titre I du présent règlement.	Le titre : DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVE A LA COUPE DU LOIR-ET- CHER U18 FEMININES A 8 OU A 11 Ces dispositions particulières réservées à la coupe départementale appelée "<i>Coupe du Loir-et-Cher U18 Féminines à 8 ou à 11</i>" viennent en complément des dispositions générales définies au Titre I du présent règlement.
✎ N° article :		
Préambule		
✎ Intitulé de l'article :		

↩ Page(s) :		
9		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41		
Texte Visé	Motif de la demande	
↩ Titre ou Annexe	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
Règlement des coupes Départementales catégorie "Féminines" TITRE IV Dispositions particulières relatives à la coupe du Loir et Cher féminines U18 à 8	La Coupe du Loir-et-Cher U18 Féminines à 8 est ouverte à tous les clubs du Loir-et-Cher participant aux championnats du District ou des districts de la ligue.	La Coupe du Loir-et-Cher U18 Féminines à 8 ou à 11 est ouverte à tous les clubs du Loir-et-Cher participant aux championnats du District ou des districts de la ligue.
↩ N° article :		

1		
✎ Intitulé de l'article :		
Engagement		
✎ Page(s) :		
9		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41		
Texte Visé	Motif de la demande	
✎ Titre ou Annexe	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
Règlement des coupes Départementales catégorie "Féminines" TITRE IV	La compétition se dispute par élimination directe. Pour l'ensemble des matchs y compris pour la finale : • Les matchs sont joués en 2 périodes de 45 minutes, • En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but.	La compétition se dispute par élimination directe. Pour l'ensemble des matchs y compris pour la finale : • Les matchs sont joués en 2 périodes de 40 minutes, • En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but.

Dispositions particulières relatives à la coupe du Loir et Cher féminines U18 à 8	L'ordre des rencontres est toujours établi par tirage au sort intégral dès le 1er tour et jusqu'à la finale. Les rencontres se dérouleront le samedi à 15 h 00.	L'ordre des rencontres est toujours établi par tirage au sort intégral dès le 1er tour et jusqu'à la finale. Les rencontres se dérouleront le samedi à 15 h 00.
↗ N° article :		
2		
↗ Intitulé de l'article :		
Systeme de l'épreuve		
↗ Page(s) :		
9		

Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41		
Texte Visé	Motif de la demande	
↗ Titre ou Annexe	TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE

Règlement des coupes Départementales catégorie "Féminines" TITRE V Dispositions particulières relatives à la coupe du Loir et Cher U15 féminines	La compétition se dispute par élimination directe. Pour l'ensemble des matchs y compris pour la finale : • Les matchs sont joués en 2 périodes de 40 minutes, • En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but. L'ordre des rencontres est toujours établi par tirage au sort intégral dès le 1er tour et jusqu'à la finale. Les rencontres se dérouleront le samedi à 15 h 00.	La compétition se dispute par élimination directe. Pour l'ensemble des matchs y compris pour la finale : • Les matchs sont joués en 2 périodes de 40 minutes, • En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but. L'ordre des rencontres est toujours établi par tirage au sort intégral dès le 1er tour et jusqu'à la finale. Les rencontres se dérouleront le samedi à 15 h 00.
🔍 N° article :		
2		
🔍 Intitulé de l'article :		
Système de l'épreuve		
🔍 Page(s) :		
10		

Aucune remarque n'étant formulée, les modifications présentées sont adoptées à la majorité (93.20 % de voix Pour)

5 - Intervention de l'Equipe Technique Départementale

Intervention de M. Antoine EVRAS, Conseiller Technique Départemental en charge du développement de l'Animation des Pratiques

Présentation vidéo FFF : « Le Foot entre en jeu »

Toutes les informations sont disponibles à l'adresse :

<http://lefootentreenjeu.fff.fr/>

La FFF récompensera les clubs les plus investis dans le dispositif

VALORISATION-
DOTATIONS

LE FOOT ENTRE EN JEU



La FFF récompensera les Clubs les plus investis dans le dispositif.
De multiples valorisations seront accordées selon le niveau d'engagement des Clubs dans la réalisation des fiches actions :

Médaille de bronze : 2 actions déposées

- Gain d'un bon d'essence de 50 euros "Intermarché"

Médaille d'argent : 4 actions déposées

- Gain d'un bon d'essence de 50 euros "Intermarché"

- Gain d'un bon d'achat Nike d'une valeur de 300€

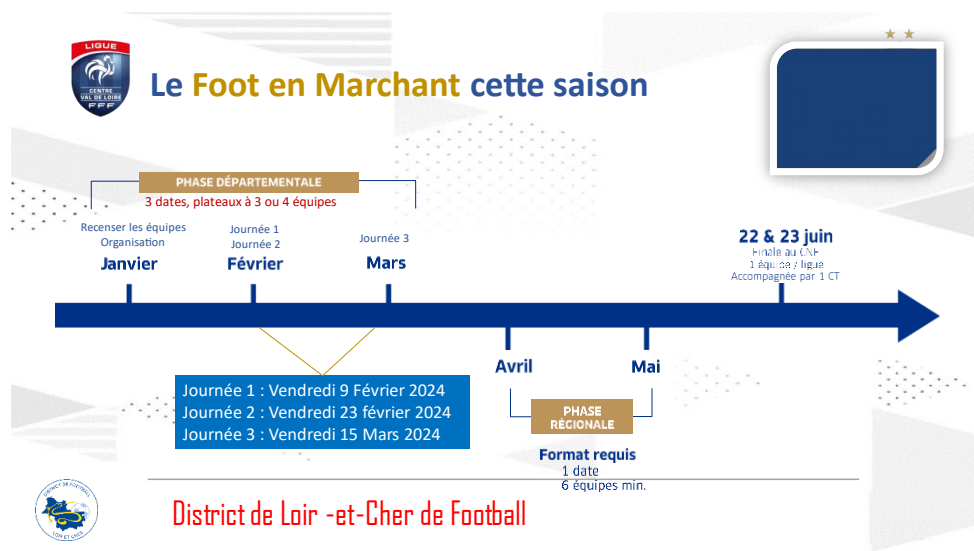
Médaille d'or : 8 actions déposées dont obligatoirement une par thématique

- Gain d'un bon d'essence de 50 euros "Intermarché"

- Gain d'un bon d'achat de 500€ Nike

- Chance de remporter des places pour assister à un match de l'Equipe de France à l'automne 2024

Intervention de M. Kévin SLITI, Conseiller Technique Départemental en charge du développement de l'Animation du Football Féminin et des Nouvelles Pratiques :





6 – Interventions des personnalités :

M. Paul HERRERO, Trésorier de la Ligue Centre-Val de Loire :

Avant tout je tiens à vous présenter les excuses du Président de la Ligue Antonio TEIXEIRA qui ne pouvait pas se démultiplier avec la tenue de trois Assemblées Générales ce soir.

C'est toujours un énorme plaisir de participer à vos Assemblées Générales.

Nous avons vécu une saison qui a été encore très palpitante dans son déroulement et indécise jusqu'au coup de sifflet final pour déterminer les clubs accédant au niveau supérieur et malheureusement ceux qui sont rétrogradés aux niveaux inférieurs.

Avant de revenir sur quelques points je voudrais d'abord féliciter Laurent et son équipe pour leur élection où ils auront la lourde tâche de conduire les destinées du District du Loir-et-Cher pendant la mandature 2024-2028 avec un plan d'actions assez dense.

Il sait qu'il peut compter sur la Ligue, ses élus et ses équipes de salariés qu'ils soient Administratifs ou Techniciens.

Nous savons tous que notre rôle est d'accompagner nos Clubs, d'être à vos côtés, de vous écouter et de trouver la meilleure solution ensemble.

Bien sûr nous pouvons avoir des opinions différentes, des désaccords et c'est légitime, mais nous devons agir ensemble uniquement dans l'intérêt de nos Clubs.

Lors de notre Assemblée Générale de samedi dernier il a été validé la proposition du Comité Directeur de la Ligue concernant la mise en place d'une poule R1 à 14 pour les deux saisons à venir afin d'enrayer une hémorragie importante dans nos championnats compte tenu de la réforme des championnats nationaux qui s'achèvera dès la saison prochaine.

Cette proposition a été très largement adoptée à 84,38%.

Dans la continuité et afin d'absorber cette réforme des championnats, une modification du tableau des montées/descentes dans les compétitions régionales a été soumise au vote, et parmi les trois propositions imaginées par la Ligue, c'est la plus « sécurisante » qui l'a emporté à 81,92%.

La saison prochaine, il n'y aura donc qu'une seule montée par poule ce qui atténuera les descentes.

Concernant notre saison 2023/2024, je noterai aussi deux sujets importants, le point sur les licenciés et les incivilités ayant un impact sur les résultats de nos championnats.

Je n'oublierai pas de revenir sur la dotation importante faite aux Clubs dans le développement de nos pratiques et bien sûr l'acquisition des installations de la « Petite Mérie ».

Je vais vous développer ces différents points :

Les Licenciés :

Eh oui, cette saison nous avons atteint les 91632 licenciés un record car nous n'avions pas atteint ce niveau-là depuis une dizaine d'années.

Après une hausse de 3,55% lors de la saison 2022/2023, c'est une nouvelle hausse de nos licenciés de + 6,73%.

Les progressions les plus importantes sont :

- Le Football d'Animation => + 10,67% pour les garçons et + 4,68% pour les filles
- Les Féminines pratiquantes => + 7,25%
- Les Dirigeants => + 7,16%
- Les Dirigeantes => + 8,31%

C'est plutôt une très bonne nouvelle car nous avons besoin d'eux afin de faire fonctionner nos Clubs !
Les Arbitres => + 5% et cela représente + 8,90% par rapport à 2022 et nous devons absolument les fidéliser en assainissant nos rencontres et surtout en les respectant. Nous sommes sur le bon chemin et nous allons en reparler tout à l'heure.

- Le Futsal seniors => Après + 8% la saison dernière nous constatons une nouvelle hausse de + 3% cette saison.
Nous espérons un développement plus important et je sais que dans nos Districts les Techniciens en charge de cette pratique se démènent pour mettre en place divers championnats départementaux.
Dans le cadre de ce développement nous organisons un match international le 31 août au Co'Met d'Orléans qui opposera notre équipe de France qui s'est qualifiée pour la première fois au Championnat du Monde à l'équipe d'Argentine, 5^{ème} nation mondiale.
- Et nos seniors ? et bien nous avons stopper l'hémorragie de la perte des licenciés et cela est une bonne nouvelle car nous avons réussi à les fidéliser !

Ces résultats ne sont pas le fruit du hasard ou d'un engouement jamais démenti. C'est la conséquence du formidable engagement des clubs au quotidien qui font en sorte d'ouvrir leurs portes à chaque enfant qui souhaite taper dans le ballon. Vous vous battez aussi pour mieux les accueillir, pour former vos éducateurs et pour donner du plaisir à vos adhérentes et adhérents.

Soyez-en remerciés du plus profond du cœur. Et notre travail, à nous la Ligue avec nos Districts, c'est de vous mettre dans les meilleures conditions, de vous accompagner et de vous aider sur ce chemin.

HONORABILITÉ

Je voudrais aussi faire un rappel concernant l'encadrement de vos équipes de jeunes.

Je vous demande d'être vigilant sur les éducateurs ou parents, accompagnant vos licenciés car malheureusement cette saison nous avons découvert quatre personnes qui étaient sous l'interdiction d'encadrer des enfants car elles étaient fichées sur leur casier judiciaire B2 pour des actes violences sexuelles ! et malheureusement nous avons été informés pour deux autres signalements en cours de vérification.

C'est un travail de coopération avec les services de l'Etat mais cela n'est pas suffisant.

Afin d'éliminer ces prédateurs je vous encourage à licencier les personnes encadrant ou accompagnant vos équipes de jeunes avec au moins une licence « VOLONTAIRE » car celle-ci est vérifiée par les services de l'Etat comme pour les éducateurs et dirigeants.

Merci pour votre vigilance dans l'intérêt de nos enfants et petits-enfants.

Les Incivilités :

Cette saison nous pouvons constater une baisse des sanctions disciplinaires de **8,85%** soit 1133 sanctions infligées pour 1243 lors de la dernière saison.

Ce qui est le plus marquant est que les sanctions supérieures à 6 matchs ont diminué de 34%, ce sont des sanctions infligées pour des actes de brutalité.

Est-ce l'application des nouvelles mesures ? la « Licence à points » et le « Bonus » !

Je le pense très sincèrement et bien tant mieux car comme vous pourrez le constater l'application de ces mesures a aussi des effets bénéfiques sur les classements et l'état d'esprit sur les rencontres qui rend l'arbitrage plus serein.

En effet grâce au bonus, un club s'est maintenu en R1, 3 en R3 et un club de R3 a accédé grâce au point du bonus par rapport à son concurrent direct !

Alors continuons dans cette voie.

Concernant la « Licence à points » et bien ce ne sont pas moins de 160 licenciés qui resteront à quai car ils n'ont plus de points sur leur licence.

Mais ce que nous devons améliorer c'est le climat régnant en dehors du terrain, Eh oui derrière cette main-courante où nous trouvons des parents qui n'ont qu'une seule idée et un seul projet pour leur fils « en faire un Mbappé » !

Le fléau inquiète et décourage de plus en plus d'éducateurs dans le foot amateur. Les parents aveuglés par les trajectoires exceptionnelles de certains de nos joueurs, seraient devenus ingérables, avec pour conséquences la hausse de la pression sur les enfants, des menaces sur les formateurs et la perte du plaisir.

Mais nous ne pouvons pas non plus tout régler et nous avons besoin que chacun prenne ses responsabilités en excluant les fauteurs de troubles et ne pas attendre que la Ligue sévisse pour réagir. **Ce combat c'est notre combat à tous.**

Pour la saison 2024/2025

Nos projets et nos futures actions sont nombreux mais je vous fais part que de trois points car nous aurons l'occasion d'évoquer les projets lors de réunions à venir où nous vous présenterons notre programme pour la nouvelle mandature si bien sûr vous me faites confiance avec une nouvelle équipe.

Le Guide de la saison.

Un rappel sur ce guide car nous sommes conscients de la charge de travail qui incombe à l'ensemble de nos Bénévoles dans la gestion et la vie au quotidien dans nos clubs.

Nous l'avons créé depuis la saison dernière. Il est destiné aux clubs régionaux de la Ligue Centre-Val de Loire de Football avec pour vocation de vous aider et de vous accompagner tout au long de la saison dans les différentes démarches de vos structures en synthétisant vos obligations mais aussi vos droits.

Il s'agit d'un document informatif et non d'une annexe réglementaire. Les informations y figurant sont susceptibles d'évoluer en cours de saison.

Il est en ligne pour cette nouvelle saison sur notre site.

La dotation aux Clubs.

Comme nous nous sommes engagés, nous essaierons de dégager une somme chaque saison pour financer des dotations aux Clubs.

Je peux vous annoncer que dès la semaine prochaine vous recevrez un mail pour venir retirer dans votre Districts respectifs les paires de buts modulables que vous avez sollicité dans le cadre du développement de nos nouvelles pratiques.

Toutes les paires de buts commandées à ce jour et faisant l'objet de la livraison seront gratuites.

Il est prévu aussi quelques paires pour chaque District dans le cadre de leurs organisations.

Cette dotation représente un investissement de 145 000€.

Les installations de la « Petite Mérie »

Une opportunité s'est offerte à nous en février 2023 avec l'éventuelle acquisition des installations de la « Petite Mérie » où le bail vient à terme au 31 décembre 2024 afin de regrouper l'ensemble de nos activités.

La fin du bail à Châteauroux venait à terme le 31 décembre 2026.

Le 05 avril dernier lors d'une Assemblée Générale vous avez eu l'occasion de vous exprimer et vous avez pris la décision à 68,46% de me donner pouvoir pour mener à bien le regroupement de nos trois sites sur Orléans.

Comme je m'y suis engagé nous ferons un point d'étape lors de chaque AG.

Le 31 mai dernier j'ai signé avec ORANGE une convention d'exclusivité pour acquérir ces installations et nous travaillons actuellement avec nos Notaires respectifs sur la promesse de vente qui devrait être signée aux alentours du 05 juillet 2024 et au montant annoncé et sur lequel je m'étais engagé pour 1 300 000€.

En parallèle nous sommes en discussion avec les différentes Collectivités pour déterminer leur accompagnement sur le financement de ce Projet.

Comme je m'y étais aussi engagé, compte tenu de l'importance du sujet et pour assurer le pilotage nous finissons de constituer un « Comité Projet » spécifique incluant nécessairement un Président de District (Benoit LAINE) qui informera de façon régulière ses collègues Présidents de District, et à charge pour chacun d'eux de faire remonter les informations essentielles à leurs clubs, notamment au cours des 2 assemblées générales annuelles comme nous le ferons lors des nôtres.

La prochaine étape est le dépôt du Permis de construire après un travail en commun avec le Comité Projet, programmé hier le 16 juillet prochain.

Voici ce que je voulais vous dire et je peux vous assurer, c'est que la majorité des élus de la Ligue et leurs salariés sont motivés pour VOUS SERVIR AU MIEUX, VOUS ECOUTER ! Et surtout tenir les engagements que nous prenons envers vous et nous nous y engageons car vous nous avez apporté votre confiance.

Je tiens à saluer la qualité, la richesse et la tenue des présentations et discussions auxquels il nous a été donné d'assister.

Pour ma part nous devrions nous revoir lors de la prochaine Assemblée Générale de votre District si celle-ci n'est pas programmée le même jour que dans d'autres départements, au pire lors de notre Assemblée Générale de la Ligue qui sera électorale où je me représenterai à vos suffrages avec une nouvelle équipe.

Merci pour votre patiente écoute, pour votre engagement dans notre passion et surtout je vous souhaite de bonnes vacances, ressourcez-vous auprès de ceux qui vous sont chers car le temps passe vite et on ne prend jamais assez de temps d'en profiter dès que cela est possible et quand on s'en aperçoit il est trop tard.

Bonne fin soirée, bonne préparation de cette nouvelle saison qui est déjà là, à bientôt et je vous souhaite de bonnes vacances.

Mme Maryse PERSILLARD, Conseillère Départementale

Remercie le District pour ses travaux.

Informe que le dossier de subvention du District sera étudié le 4 juillet prochain et que la subvention devrait être identique aux années précédentes.

Rappelle que le département peut aider les associations sur les équipements à hauteur de 30%.

Le Pass Sport Culture mis en place au primo accédant est maintenant accessible à partir de 6 ans sans conditions de ressources pour les familles.

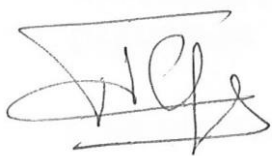
Invite l'ensemble des personnes présentes à participer au passage de la flamme olympique qui passera dans le Loir-et-Cher le 8 juillet prochain et à celui de la flamme para-olympique passera le 26 août à Blois.

Mme PERSILLARD remercie tous les clubs pour leurs engagements.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est close à 22 h 57.

Le Secrétaire Général

Tony CIZEAU

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'T. Cizeau', with a stylized flourish at the end.

Le Président du District

Laurent LEGENDRE

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'L. Legendre', with a long horizontal stroke extending to the right.

Publié le 18 juillet 2024